

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 25 JANVIER 2022

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 18h, en visioconférence.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement :

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme
Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-
Pierre CORSIA

Conseillers de Paris :

Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David
BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François
MARTINS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M.
Christophe HARNOIS, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier ZENG, Mme Aurore MOUYSET-
NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN

Pouvoirs

Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN

M. Sofiane KADDOUR-BEY à Mme Bénédicte DAGEVILLE

Excusé

M. Guillaume POTTOUX

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Chers collègues, je vais débiter cette séance avec un point d'information. En novembre dernier, nous avons accueilli au sein de notre conseil d'arrondissement M. Didier ZENG. Depuis, je tenais à vous informer que je l'ai chargé, par arrêté, des questions relatives à la vie étudiante et à l'enseignement supérieur. Je l'en remercie et le félicite. »

11202201 - Réunion du Conseil d'arrondissement du 25 janvier 2022 par voie dématérialisée

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter en premier lieu le principe de dématérialisation de la réunion. Je vous rappelle que les identifiants Quizbox vous ont été adressés pour voter à distance. Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité. »

Le projet de délibération est adopté.

11202202 - Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Je propose de désigner Mme Nadine BLANCHARD comme secrétaire de séance. Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité. »

Le projet de délibération est adopté.

11202203 - Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021

M. le Maire : « Je propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021. Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité. »

Le projet de délibération est adopté.

11202204 - Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

M. le Maire : « Pour le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021, le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité. »

Le projet de délibération est adopté.

11202208 - Adoption de la procédure d'urgence

M. le Maire : « Nous adoptons la procédure d'urgence pour l'inscription d'un projet de délibération, relative à l'issue de secours d'un établissement qui est en contact avec le centre Paris Anim' Mercœur, dans l'ordre du jour complémentaire. Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité. »

Le projet de délibération est adopté.

2022 DEVE 3 - Autorisation donnée à l'IRIS d'utiliser un escalier de secours pour évacuer les bâtiments situés 2 bis rue Mercœur, à travers le square Jean Allemane (11e)

M. le Maire : « Je n'ai pas reçu d'inscription sur ce projet de délibération mais nous devons l'examiner car un vœu rattaché à cette délibération a été déposé. Je propose donc qu'il y ait une présentation globale sur le sujet. Je passe la parole à Florent HUBERT ou Joséphine LANFRANCHI ? »

M. HUBERT : « Le principe de ce projet de délibération est simplement d'autoriser une sortie de secours de la structure IRIS qui se trouve à côté du centre d'animation Mercœur, qui suppose une convention pour une durée qui fera l'objet de la discussion sur le vœu. Il s'agit d'une délibération technique qui n'appelle pas de débat. »

M. le Maire : « Tout à fait. Y a-t-il des observations sur le projet ou sur le vœu ? Non, donc on peut mettre aux voix le projet de délibération. Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

V11202205 - Vœu relatif à l'autorisation donnée par la Ville de Paris à l'IRIS d'utiliser un escalier de secours pour évacuer les bâtiments situés 2 bis rue Mercœur, à travers le square Jean Allemane (11e)

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2022 DEVE 3, soumis pour avis au Conseil du 11^e arrondissement lors de sa séance du 25 janvier 2022 et portant sur l'autorisation donnée à l'IRIS d'utiliser un escalier de secours pour évacuer les bâtiments situés 2, rue Mercœur, à travers le square Jean Allemane (11e) ;

Considérant que la convention visée par ce projet de délibération et qui doit être conclue entre la Ville de Paris et l'IRIS, porte sur une durée de 12 ans ;

Considérant que ladite convention porte notamment sur l'utilisation d'un escalier de secours commun à l'IRIS et au Centre d'Animation situé au 4, rue Mercœur ;

Considérant le projet de travaux de démolition-reconstruction du Centre d'Animation, qui sans remettre en cause le principe d'une évacuation possible par l'IRIS par un escalier de secours sur l'emprise du Centre d'Animation et via le square Jean Allemane, pourrait toutefois en modifier la forme dans le cadre de la proposition architecturale qui sera retenue ;

Considérant que la convention entre l'IRIS et la Ville de Paris pourrait de ce fait nécessiter des modifications pour assurer sa compatibilité avec ces travaux et que celles-ci ne pourront être déterminées qu'une fois le projet arrêté et le permis de construire instruit ;

Considérant dès lors la nécessité de réduire la durée de la convention associée au projet de délibération 2022 DEVE 3 à 2 ans pour permettre, une fois la nature des travaux connue, d'en conclure une nouvelle avec l'IRIS, compatible avec l'opération de démolition-reconstruction du Centre d'Animation ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGIN, Maire du 11^e arrondissement ;

EMET LE VŒU QUE :

Le projet de délibération 2022 DEVE 3 portant autorisation donnée à l'IRIS d'utiliser un escalier de secours pour évacuer les bâtiments situés 2 bis rue Mercœur à travers le square Jean Allemane soit amendé par le Conseil de Paris de manière :

- à modifier la convention en portant sa durée à 2 ans ;
- à modifier l'article 2 du projet de délibéré pour préciser que la convention est conclue pour une durée de 2 ans.

M. le Maire : « Le scrutin est ouvert pour le vœu rattaché. Résultat des votes : unanimité. »

Le vœu est adopté.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2021

M. le Maire : « Il s'agit d'une communication récurrente qui permet de faire un point sur ces salles municipales que nous mettons à disposition des différents acteurs de l'arrondissement. Je passe la parole à Rosalie LAMIN pour faire cette présentation. »

Mme LAMIN : « La délibération du 2 juillet 2018, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement, prévoit dans son article 12 que le Maire donne communication une fois par an des occupations temporaires accordées. Les salles concernées sont :

- En mairie : salle Henri Mortier, salle d'attente des mariages, salle des mariages, salle des fêtes, salle Sedaine et salle Roussel
- Cour de la mairie
- Salle Olympe de Gouges
- Parvis de la salle Olympe de Gouges
- Salle Jean Aicard

Pour l'année 2021, 57 conventions d'occupations temporaires de salles ont été signées (contre 49 en 2020) dont :

- 44 conventions passées avec des associations (33 en 2020)
- 13 conventions passées avec des directions de la Ville de Paris, l'Éducation nationale et des établissements publics (14 en 2020)

La recette globale des locations 2021 s'élève à 1.500 € (13.550 € en 2020).

La baisse du nombre d'occupations de salles est bien sûr due à la crise sanitaire qui a limité le nombre de réunions et de manifestations diverses. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication ? Oui, Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. On a vu qu'en 2021, comme en 2020, l'occupation des salles n'a pas été importante. En revanche, en 2019, 133 conventions avaient été signées. Donc on espère tous que l'on va bientôt retrouver une activité aussi importante qu'en 2019 et que la fin de la crise sanitaire va permettre de nous retrouver et de continuer à signer des conventions pour occuper ces salles.

On imagine que la demande sera importante à la sortie de crise, et pour faciliter cet accès, peut-on communiquer plus largement, au moins sur le site de la Mairie du 11^e, les grilles tarifaires pour permettre aux gens de s'organiser et d'effectuer des réservations de salle dès que ce sera possible ? Nous avons parlé l'an dernier de la grille tarifaire que vous deviez nous transmettre et que nous n'avons pas eu, mais que nous obtiendrons peut-être cette année. La meilleure solution serait peut-être d'afficher cette grille tarifaire directement sur le site de la Mairie du 11^e. Merci. »

Mme LAMIN : « Merci Joëlle. Bien évidemment, nous aspirons à avoir une vie normale. Sachez que les associations et organismes qui nous demandent de leur prêter une salle sont parfaitement au courant de la démarche à suivre. Mais, comme vous l'avez suggéré, je pense qu'il serait en effet judicieux de publier cette grille tarifaire sur le site internet de la mairie, sous réserve de l'avis de la Direction Générale des Services.

Cependant, je ne suis pas favorable à une réservation directe en ligne. En effet, nous privilégions nos associations et organismes locaux, ainsi que toute activité d'intérêt général ou qui puisse favoriser les ressources de notre arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci Rosalie. D'ailleurs, l'information est connue de tous les élus, puisque la grille tarifaire a été votée par notre Conseil d'arrondissement. J'abonde dans le sens de Rosalie LAMIN : nous ne sommes pas une société de location de salles qui offre des prestations, avec une grille tarifaire où le premier venu serait le premier servi, et dont l'objectif serait de rentabiliser les salles. C'est cette image que nous renverrions si nous décidions de publier la grille tarifaire sur notre site internet.

Entre une association du 11^e arrondissement, bien implantée et au service des habitants, et une société privée qui nous demanderaient l'usage d'une salle, nous mettrons toujours en avant l'association du 11^e arrondissement, même si celle-ci ne paye pas de frais de location, au regard de la grille que nous avons votée, et qu'une entreprise privée paierait le prix fort de la location. Économiquement, nous aurions intérêt à privilégier l'entreprise privée. Mais nous ne nous situons pas sur les mêmes créneaux que les sociétés de locations de salles. Nous ne nous inscrivons pas dans une logique de vente de prestation, mais plutôt de soutien à la vie associative locale, même si cela fait rentrer moins d'argent. Il me semble que c'est le rôle d'une mairie d'arrondissement.

Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Nous allons passer au point suivant. »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL**2022 DFPE 17 - Subventions (313.717 euros) à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris**

M. le Maire : « Le premier projet avec des inscrits est le 2022 DFPE 17. Je donne la parole à Florence MARSCHAL. »

Mme MARSCHAL : « À la suite d'un appel à projets lancé en janvier 2021 avec la CAF de Paris, des activités d'intérieur ou en plein air sont proposées depuis la mi-mai 2021 par des associations qualifiées pour l'accueil de la petite enfance, l'accompagnement de la parentalité et la pratique de disciplines d'éveil artistique et corporel. Ces activités, destinées aux familles avec enfants de 0 à 6 ans, se déroulent dans 23 établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris, le samedi matin entre 9h et 13h.

Inscrit dans le cadre de l'ambition municipale de la « ville du quart d'heure » qui vise à permettre à chacun de pouvoir travailler, s'éduquer, se soigner ou se divertir à moins de 15 minutes de chez soi, ce dispositif, encore expérimental, a rapidement rencontré l'adhésion du public.

Pour prolonger cette expérimentation, la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) souhaite, toujours en partenariat avec la CAF de Paris, reconduire ce dispositif de janvier à décembre 2022. Les activités sont proposées par 18 organismes conventionnés pour 12 mois dans 23 établissements répartis dans 15 arrondissements.

Dans le 11^e arrondissement, l'association Les Ateliers du Chaudron propose l'action « Samedi plage, ça fait rêver... » chaque samedi. Cette association propose des ateliers adaptés aux tout-petits et leurs parents avec deux ateliers différents toutes les semaines. Des artistes professionnels viennent partager leurs spécialités avec les familles : voix, chant, percussions, danse, modelage, dessin et collages, marionnettes et théâtre. Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 19.201 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce que Bénédicte DAGEVILLE souhaite ajouter des éléments ? »

Mme DAGEVILLE : « Non, c'était très complet. Je remercie ma chère collègue Florence MARSCHAL d'avoir présenté la délibération en nos deux noms. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Bonsoir à tous. Je vais simplement rappeler ce que nous avons dit lors de précédentes interventions sur ce sujet.

Après l'expérimentation de l'ouverture des cours d'école dans certains arrondissements le samedi pendant quelques mois, au début de l'année 2021, puis malgré la pérennisation de ce dispositif et

son élargissement – on peut dire à marche forcée – en milieu d'année dernière, nos interrogations sans réponses sont toujours les mêmes :

- la sécurité des enfants et du personnel scolaire, notamment dans le cadre du plan Vigipirate. La sécurité est-elle bien assurée ?
- la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires sont-ils respectés et assurés en cette période de Covid ?
- le coût d'une telle opération. On nous demande aujourd'hui de voter l'attribution d'une subvention de 19.201 € à une association, or, nous n'avons à ce stade pas de précisions sur le coût de cette opération.
- Enfin, pouvez-vous nous préciser, comme nous l'avions demandé lors de nos précédentes interventions, comment se passe le choix des associations et de celle-ci dans le 11^e pour cette manifestation ?

Pour toutes ces interrogations et ces questions qui restent en suspens, notre groupe s'abstiendra. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Bénédicte DAGEVILLE va répondre. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Merci chère collègue de vous être inscrite sur cette délibération qui permet de mettre en lumière les « Samedis en famille », votés à l'unanimité de notre conseil municipal lorsqu'il a été présenté au printemps dernier. C'est un dispositif qui existe depuis plusieurs mois et qui est reconduit par cette délibération.

Vous me posez différentes questions sur la sécurité des enfants et des personnels. C'est l'association qui gère les entrées et sorties. Je me suis rendue à la crèche Chanzy pour voir comment cela fonctionnait et effectivement c'est l'association qui prend en charge la sécurité, ils se tiennent à la porte pour assurer l'entrée et la sortie des familles qui se présentent.

La propreté est effectivement un élément important en ce moment. L'association n'utilise pas l'ensemble de l'espace de la crèche, mais seulement l'atrium et les parties extérieures, et le ménage est effectué dans l'établissement, après l'occupation du samedi matin.

Concernant le coût, les éléments techniques dans les documents annexés à la délibération me semblent assez détaillés et nous conduisent à voter pour une subvention de 19.201 € pour la prestation de cette association fournie tous les samedis matin de 10h à 12h, sauf pendant les quatre semaines du mois d'août.

Le choix de l'association a été fait en mai 2021, après un appel à projets auquel la Mairie du 11^e arrondissement a été associée pour la première partie de cet appel à projets, ainsi que la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de la Ville de Paris et la CAF. C'est ainsi que l'association a été désignée.

Autres éléments que je peux vous donner au sujet de ces « Samedis en famille » : sur l'année 2021, ce sont 257 familles qui ont ainsi fréquenté la crèche Chanzy sur ces matinées, avec des activités très riches et différentes de ce que l'on peut faire habituellement dans une crèche. Ce dispositif permet aussi de faire venir des familles qui n'ont pas l'habitude de fréquenter ces lieux. Les activités sont des activités parents-enfants, l'idée étant de réunir les parents et les enfants autour de moments partagés.

D'après les éléments qui sont remontés à la DFPE et que nous avons reçus aussi, il y a une très grande satisfaction du travail des Ateliers du Chaudron sur ces « Samedis en famille ». Je me permets de remercier la directrice de la crèche, Mme FOURQUET, qui est toujours très disponible et grâce à qui ce dispositif a recueilli un beau succès dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup chère Bénédicte DAGEVILLE. J'ajouterais qu'en termes de fréquentation, le contrôle de l'entrée se fait sur inscription. Pour répondre à votre préoccupation, sachez que l'association possède une liste de parents qui se sont inscrits aux activités, ce qui facilite le contrôle et renforce la sécurité. »

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote. Résultat des votes : abstention des élus du groupe Change Paris, vote favorable des autres groupes. Le projet de délibération est adopté. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2022 DAE 9 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé Place de la République (Centre-10e-11e)

M. le Maire : « L'occupant actuel du café-restaurant a prévenu la Ville qu'il ne souhaitait pas renouveler la convention qui lui avait été attribuée, et s'agissant d'un espace commercial dans l'espace public, il est nécessaire de mettre en concurrence des candidats sur cet espace qui a une exploitation lucrative. La Ville a ainsi procédé à cette procédure et un jury s'est réuni, dans lequel Joëlle MOREL et moi-même avons pu donner l'avis du 11^e arrondissement, et c'est d'ailleurs l'avis que nous avons exprimé qui a été adopté par le jury dans son ensemble. Je vais passer la parole à Joëlle MOREL pour présenter cette délibération. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. De 2013 à 2022, l'occupation du Fluctuat, installé lors de la rénovation de la Place de la République, a été confiée par la Ville de Paris au Groupe SOS et plus particulièrement à la filiale de la coopérative Alterna, pour une durée de 9 ans. Cette convention arrive à échéance le 4 mars 2022. Une consultation a donc été lancée le 1^{er} juillet 2021 pour choisir le nouveau gérant. Comme l'a indiqué M. le Maire, le Groupe SOS a fait savoir qu'il ne serait pas candidat. Le 22 septembre 2021, une commission a procédé à l'ouverture des plis. Six candidatures ont été déposées et étudiées par les services de la Ville et par la commission. Ce jury s'est réuni le 23 novembre dernier pour auditionner les candidats et avait pour objectif de classer les candidats en attribuant des notes selon des critères définis. Le jury est composé de la présidente, qui est l'adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, et de :

- l'adjoint à la Maire de Paris chargé des finances
- l'adjointe à la Maire de Paris chargée de l'alimentation durable
- les Maires de Paris Centre, du 10^e et du 11^e (Fluctuat est situé sur un espace partagé entre ces trois arrondissements)
- le Directeur de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)
- 3 membres représentant les conseils de quartier de Paris Centre, du 10^e et du 11^e arrondissement.

Chaque juré possède une voix. Les dossiers sont étudiés par les services et par le jury au regard

des critères suivants :

- l'offre de restauration et l'intégration du projet dans son environnement (note/10)
- l'impact environnemental du projet (note/10)
- la performance et la fiabilité financière du projet. (note/5)

Ces notations ont permis de choisir le lauréat pour une durée de 5 ans, et non plus de 9 ans, qui est la société Fa Dong, qui gère également le restaurant « Le Président » et les supermarchés « Chen Market » à Belleville. Ce projet qualifié de « fast casual » a été retenu car il allie praticité, adaptation à la vie citadine et qualité de l'offre. Le concept repose sur des plats personnalisés et à des prix attractifs (salades et pizzas à 10 € et petit déjeuner à 5 €). Le jury a été séduit par la qualité des produits présentés et cuisinés à partir de produits de saison et d'agriculture raisonnée. Ils s'engagent à privilégier les fournisseurs locaux et le fait maison, et à limiter le gaspillage alimentaire et les déchets. La société s'est également engagée à nettoyer autour du restaurant, comme doit s'y engager tout commerçant. Le jury a été séduit par les prix réduits des produits proposés, par l'amplitude des horaires (7h-minuit) et par l'exploitation du logo sur des vêtements et des sacs.

Le projet architectural respecte les prescriptions architecturales du bâtiment. Ce bâtiment ne connaîtra pas de modification. Le restaurant organisera une exposition d'art tous les mois et des événements pour les enfants le mercredi.

La société Fa Dong possède de solides références économiques et s'engage à verser une redevance annuelle de 72 000 €.

J'expliquerai dans un deuxième temps les raisons pour lesquelles le groupe Ecologiste s'abstiendra sur cette délibération. »

M. le Maire : « C'est la surprise du chef... Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Notre groupe n'a pas d'objection sur la présente délibération et nous voterons donc favorablement la signature de convention avec la SAS Fa Dong. Au détour de cette intervention, nous voudrions leur souhaiter bonne chance, tant ce que la municipalité a fait de la Place de la République n'incite pas à s'y arrêter pour s'y restaurer ou même simplement s'y promener ou y prendre un café. En effet, quand elle n'est pas encombrée par les innombrables manifestations qui s'y déroulent continuellement (déclarées le samedi, non déclarées le dimanche, mais aussi le lundi, le mardi, le mercredi,... tout le temps en fait), qui a envie de s'arrêter sur cette place grise, terne, usée avant l'heure et couverte de tags ? Qui aurait envie de se promener entre les traverses en bois pourri et les punks à chiens plus ou moins agressifs, sur une place où la végétation est aussi anecdotique que frêle et probablement, hélas, vouée à la mort ?

Justement, au sujet de la végétation de la place, je voudrais vous citer un court extrait du Conseil de Paris des 29 et 30 mars 2010 au sujet du réaménagement futur de la place de la République : « J'ai donc soumis au Conseil de Paris, ce sur quoi vous délibérez, à savoir un projet où tous les arbres sont maintenus, plus 30%. ». Ces mots, vous les aurez reconnus, sont ceux de Bertrand DELANOË. Qu'a fait la municipalité de cet engagement du Maire de Paris de l'époque et des arbres centenaires ? Pour ces derniers, on le sait, ils ont été tronçonnés.

Donc bonne chance à la société Fa Dong. La Ville de Paris aurait pu vous aider à développer un

lieu de vie et d'activités sur une place de la République apaisée et plus belle ; je vous rappelle que nous avons fait un certain nombre de propositions il y a un an. Pour cela, il aurait fallu que la Ville admette ses erreurs et tente de les réparer. Il aurait fallu intervenir auprès de la Préfecture de police pour autre chose que de la simple mise en scène électoraliste en vue de telles ou telles élections, comme on l'a notamment vu avant les Régionales. Il aurait fallu écouter les riverains qui demandent la transformation de cette place minérale en jardin (cette proposition a notamment été déposée au Budget Participatif l'an dernier) ou, plus largement, d'améliorer la végétalisation et l'emprise verte de cette place. Je vous l'accorde, c'est complexe, mais c'est possible. La Ville de Toulouse, pour ne citer qu'elle, l'a fait dans les années 90. Mais n'est pas Dominique BAUDIS qui veut. C'est vrai qu'il est plus facile de traiter de fascistes les Parisiens qui revendiquent leur amour de Paris sur les réseaux sociaux que d'assumer ses responsabilités.

Alors bonne chance à la SAS Fa Dong, bonne chance dans vos projets car vous en aurez besoin. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autre demande de parole, mais j'ai compris qu'il y avait une explication de vote du groupe Ecologiste. »

Mme MOREL : « Nous regrettons que l'aspect de l'économie sociale et solidaire, apporté auparavant par le Groupe SOS, ait été balayé. En effet, cette dimension de la réinsertion ne figurait pas dans les critères et n'a pas pu être évaluée. Néanmoins, un certain nombre de candidats reprenaient et faisaient évoluer cette proposition de travailler sur l'économie sociale et solidaire, et sur la réinsertion. Mais malheureusement, ces candidats n'ont pas été retenus.

Cette place a une longue histoire. Symboliquement, c'est une place qui accueille grand nombre de mobilisations et d'activités, et liée à l'idée de partage, de fraternité et de solidarité. La dimension solidaire nous semble donc intéressante à retenir dans le cadre du restaurant, qui lui donnait une identité toute particulière. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. C'est bien noté. Dominique KIELEMOËS a demandé la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Je voulais juste répondre à M. MARTIN. Je pense qu'il faut avoir peu de mémoire pour avoir autant de critiques sur cette Place de la République. Il faut se souvenir qu'il y a quelques années, cette place était un rond-point fréquenté uniquement par les automobilistes et qu'effectivement personne ne s'arrêtait ou se donnait rendez-vous sur cette place. M. MARTIN ne doit pas y aller souvent car cette place est très fréquentée dès qu'il fait beau par les enfants, les adolescents, les familles, et en effet par des manifestants, mais ça c'est la vie de notre arrondissement et de notre ville. La partie piétonnisée est fréquentée et sur la rue du Temple qui s'ouvre, il y a des terrasses. Même si je reconnais qu'il y a quelques défauts et qu'après quelques années, on se rend compte que certains aménagements auraient pu être un peu mieux faits, cette logorrhée #saccageParis sur tous les aménagements de la Mairie de Paris commence vraiment à énerver le monde, particulièrement les élus de la majorité. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci chère Dominique. Je passe la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Bonsoir à tous. Dominique KIELEMOËS a dit l'essentiel de ce que je voulais exprimer. Il suffit de se rappeler de ce qu'était la Place de la République auparavant, un lieu dont

le centre était désert et sur lequel aucun Parisien n'allait. Maintenant, il est vrai qu'il y a une perte de fréquentation et qu'il y a des conflits d'usages, mais la présence massive de Parisiens lors des beaux jours montre quand même l'utilité de cet aménagement, qui était de rendre de l'espace aux Parisiens. Je suis très content qu'il y ait un espace pour que des jeunes puissent y faire du skate. La place des adolescents dans notre ville est un vrai problème. Dès qu'il fait beau, l'aire de jeux rencontre énormément de succès auprès des familles.

Cette place est effectivement victime de son succès. On travaille régulièrement avec le Secrétariat Général de la Ville et les autres arrondissements pour essayer de corriger un certain nombre de dysfonctionnements. Par exemple, les bancs vont être prochainement remplacés par des bancs Davioud. On a également remplacé progressivement les bancs « mikado » en bois par des blocs en granit, qui permettent d'assurer une sécurité au regard du risque des voitures-béliers et qui sont également amovibles pour permettre l'accès de certains véhicules sur la place.

Tout un travail est mené de façon continue pour faire vivre cette place. Mais cette présence importante des Parisiens sur cette place est pour moi un gage de la réussite globale de l'aménagement, même si tout n'est effectivement pas parfait. Merci. »

M. le Maire : « Merci cher Luc. Je passe la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire, merci chers collègues pour vos interventions sur le sujet de la Place de la République. Je sais que la Droite regrette toujours le Paris des voitures, mais je trouve cette place vraiment plus agréable qu'avant. J'ai toujours autant de plaisir à m'y promener et à y retrouver mes camarades lorsque nous allons manifester. Il est des manifestations et des questions sociales qui ont aussi leur place dans l'espace public, M. MARTIN, ne vous en déplaît. »

À propos des questions sociales, je voudrais mettre l'accent sur un point de la convention qui me semble intéressant de soulever dans cette délibération : la convention stipule que l'établissement ne pourra pas faire de la vente à emporter. Il me semble que c'est très important car il y a des applications mobiles qui recourent à des coursiers et on sait que le recours à des plateformes numériques et à ces coursiers revient en fait à leur faire du travail à la tâche, sans aucune protection sociale, ni protection en cas d'accident du travail. On a beaucoup souligné le volet environnemental dans cette délibération, il me semble donc important d'insister sur le fait que le volet social est pris en compte dans la convention, au moins pour cette question des livraisons de repas, ce qui est une question sociale de haute importance de nos jours et dans notre ville. Donc je tenais à le souligner et à encourager le fait qu'on puisse à l'avenir intégrer certaines de ces clauses dans le plus possible d'appels à projets. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je suis désolé, le côté distanciel empêche la bonne coordination des interventions de notre groupe. Je voudrais simplement faire un rappel historique sur la Place de la République. L'utilisation politique la plus ancienne que j'ai en tête de cette place est celle du 4 septembre 1958, et M. MARTIN, vous devriez le savoir mieux que moi car je crois que vous vous prétendez encore Gaulliste : ce jour-là, un certain Général de Gaulle, président du Conseil en exercice, utilisait tous les moyens de l'Etat pour présenter la Constitution de la Ve République – Constitution qui était une régression démocratique terrible que nous subissons encore – soumise au référendum seulement quelques semaines après. La place était pleine et c'était une

manifestation politique, la première du genre. Il se trouve qu'il y a désormais plus de manifestations, sur des sujets qui ne vous conviennent pas, mais c'est vous qui avez commencé. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL pour compléter les réponses à Jean-Christophe MARTIN ? »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. M. MARTIN a utilisé cette délibération pour parler de la Place de la République. On connaît depuis longtemps vos argumentaires sur cette place qui, selon vous, ne fonctionne pas bien. Mais on voit bien que depuis la rénovation de cette place, il y a beaucoup plus de monde, il y a beaucoup plus d'animations, il y a l'envie d'y être. Comme il y a davantage de monde, elle crée évidemment des nuisances mais elle fonctionne beaucoup mieux. Donc je pense qu'il est plus judicieux de prendre la parole sur le choix du repreneur du Fluctuat que de reparler de cette Place de la République. Vous aurez sans doute encore malheureusement l'occasion de reprendre la parole sur le sujet. Il est donc dommage de l'utiliser ce soir de cette manière. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je souhaite simplement ajouter qu'effectivement, cette arrivée du gérant du « Président » est un bon signe pour ce restaurant qui a souffert de nombreuses interruptions dues à des manifestations violentes qui sont loin d'être le fait de la Ville de Paris mais de la situation sociale que l'Etat et le gouvernement ont provoqué, et à la stratégie permanente de la « nasse » que le Préfet déploie autour de cette place et qui vise à confiner les manifestants en les resserrant progressivement dans un espace restreint, ce qui fait évidemment monter la pression et les tensions et résultent dans des violences urbaines que je déplore. C'est la stratégie du Préfet sur cette place qui pose problème, ce n'est pas le fait que la Ville ait fait partir les voitures et installer un café et un espace dans lequel les enfants peuvent jouer et les jeunes faire du skate. C'est cette stratégie délétère de gestion des manifestations qui conduit aux débordements qu'on connaît. J'écris au moins une fois par trimestre au Préfet pour lui demander d'adopter une autre gestion des manifestations et de mieux les répartir sur l'ensemble du territoire parisien pour que l'ouest de Paris puisse aussi bénéficier des revendications sociales. Les manifestants de ces cortèges auraient plus besoin de convaincre un certain nombre de personnes dans l'ouest parisien que nous-mêmes qui sommes souvent bien plus en phase avec leurs revendications.

Vous faites porter sur la Ville la responsabilité de l'argument sur l'impossibilité d'organiser un immense jardin sur la place, alors qu'il y a une énorme station de métro en-dessous. Et néanmoins, de nombreux arbres ont été plantés, qui poussent lentement mais j'espère que dans quelques années tout le monde pourra bénéficier de leur ombre bienveillante.

Le gérant est un gérant de qualité, aussi bien sur le plan social qu'environnemental, donc il me semble que le choix du jury a été un choix positif pour cette occupation. Je vous propose de passer au vote.

Résultat des votes : les élus du Groupe Ecologiste du 11^e s'abstiennent, le reste des élus votent pour. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2022 DDCT 2 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le

cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - subventions (821.300 euros) à 42 associations

M. le Maire : « Je donne la parole à Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Bonjour et bonne année à tous. Cette délibération vise à soutenir et à sécuriser les associations du quartier Fontaine au Roi dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

La sécurisation financière des associations et la simplification de leurs démarches administratives sont des objectifs évidemment prioritaires de la municipalité. Cette sécurisation passe par la généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs, engageant les associations et les différentes directions de la Ville. Ce cadre permet aux associations de développer, sur une durée de trois ans, des actions pérennes et d'inscrire ainsi leurs projets dans la durée.

Concrètement, les associations concernées ont été reçues dans le cadre d'un comité de pilotage, en présence des différents services de la Ville et des Mairies d'arrondissement. Ces réunions ont permis de dresser les bilans des trois années d'actions menées dans les quartiers populaires et de travailler avec eux les perspectives tenant compte des nouvelles priorités des territoires. Ces CPO de trois ans permettent aux associations de souffler car elles passent beaucoup de temps à chercher des subventions et ainsi de se consacrer à leurs activités. Ces conventions assurent également une pérennité des actions pour les habitants, ce qui est bien évidemment très bienvenue dans cette période de crise sanitaire qui a mis à mal les associations.

Pour le 11^e arrondissement, la délibération concerne 4 associations que l'on connaît bien, pour un montant total de 60.100 € :

- Les Ateliers du Chaudron (24.500 euros) pour mener des actions culturelles pour développer la connaissance et la pratique des arts du spectacle, par l'ouverture d'ateliers de création et la représentation de spectacles dans leurs locaux et sur l'espace public.
- Ombre en Lumière (22.500 euros) qui gère le théâtre Le Local et mène des actions autour du spectacle vivant sur deux axes : la création de spectacles et la sensibilisation au rôle du théâtre dans la ville.
- Paris Est Mouv (5.000 euros) a pour objet la promotion et la diffusion de la culture hip hop. Les activités qu'elle propose ont pour objectif de donner un cadre à la fois ludique et repérable en danse hip hop et en écriture rap/slam aux jeunes du quartier, de faciliter l'intégration sociale de ces jeunes, leur créativité et leur professionnalisation et ainsi favoriser la prévention de la délinquance.
- Quartier Libre XI (8.100 euros) a pour objet de développer des activités éducatives et culturelles auprès des enfants du quartier et de leurs familles. À ce titre, elle met en œuvre des actions d'accompagnement à la scolarité, d'ouverture culturelle, de découverte et de pratique musicale.

Je vous demande donc de voter sans hésiter pour cette délibération. Merci. »

M. le Maire : « Excellent conseil ! Merci beaucoup chère Delphine. Je passe la parole à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Bonsoir chers collègues. Merci Delphine pour la présentation de cette délibération. À cette occasion, nous souhaitons exprimer tout notre soutien aux différentes

associations et activités qui sont menées et qui ont été présentées ce soir. Nous voterons donc cette délibération.

Mais nous voulions également profiter de cette délibération pour poser quelques questions et avoir un temps d'échange sur le Contrat de Ville puisque ces conventions pluriannuelles s'inscrivent dans le Contrat de Ville du quartier politique de la ville, dans lequel il nous semble fondamental que l'ensemble des questions liées à la transformation écologique puissent être prises en compte (l'alimentation durable, les circuits courts, la rénovation énergétique de l'habitat, la trajectoire zéro déchet, la lutte contre la pollution), d'autant qu'elles sont souvent sources d'inégalités.

À l'occasion du renouvellement du Contrat de Ville qui aura lieu cette année, on s'interroge sur le processus qui va amener à renouveler ce contrat : quelle évaluation est prévue pour le Contrat de Ville en cours ? Comment va-t-on impliquer les différents partenaires de l'arrondissement, en particulier du territoire du quartier Politique de la ville, dans ce renouvellement ? Va-t-on ouvrir cela aux habitants ? Quel est le calendrier d'élaboration de ce nouveau Contrat ? Ce sont les différentes questions que je voulais exprimer ce soir. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je redonne la parole à Delphine TERLIZZI pour répondre. »

Mme TERLIZZI : « Merci. Je vais d'abord rappeler ce qu'est un Contrat de Ville. Il s'agit d'une intervention des pouvoirs publics (Etat, commune et partenaires sociaux) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, formalisée dans un cadre partenarial qu'on appelle Contrat de Ville. Ce contrat est décliné chez nous en contrat de territoire. Ce contrat est conclu pour six ans ; le contrat actuel court de la période 2014 à 2022.

Le contrat repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale (soutien aux associations et aux équipements socio-culturels ou sportifs qui favorisent le lien social sur le territoire)
- L'environnement urbain et le cadre de vie, qui concerne souvent la réhabilitation et la construction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et à l'accès à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs, et le développement de l'attractivité des quartiers
- le développement économique et de l'emploi, pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

Le Contrat de Ville devait se renouveler en 2022, mais l'Etat vient encore de le prolonger jusqu'à fin 2023. La nouvelle est tombée le 6 janvier et je vous en dirai davantage lorsque j'en saurai plus. Ce que je peux vous dire, c'est que l'Etat l'a prolongé pour se donner le temps nécessaire à une évaluation approfondie des Contrats de Ville et réfléchir à leur pérennisation, surtout à la pérennisation des dispositifs déjà mis en place.

Il s'accorde également ce temps supplémentaire pour effectuer un travail de prospective et de réflexion sur le Contrat de Ville en général. Cela se traduit par une commission composée d'élus locaux, de parlementaires, de responsables associatifs et d'experts qui vont être chargés d'émettre des propositions pour qu'elle soit en capacité de répondre aux nouveaux enjeux de la politique de la ville et de s'interroger sur les nouvelles priorités des Contrats de Ville.

En attendant, et à notre petite échelle du quartier Politique de la ville, on fait vivre déjà notre

projet de territoire et on commence déjà à imaginer des nouvelles propositions. C'est d'ailleurs inscrit sur la feuille de route municipale que nous avons étudiée il y a quelques jours. Nous allons consulter tous les élus locaux et aussi toutes les associations qui sont concernées par le projet de territoire, et on va commencer à faire notre bilan et à donner nos objectifs. C'est le tout début et nous avons eu l'information que récemment, donc on va s'organiser. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que l'ensemble des informations a été donné, je propose de passer au vote. Résultat des votes : unanimité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2022 DPE 3 - Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries

M. le Maire : « La parole est à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Cette délibération vise à adopter une convention pluriannuelle pour La Petite Rockette, la ressourcerie du 11^e arrondissement qui porte de nombreux projets et qui permet de faire vivre très concrètement pour les habitants du 11^e tout l'engagement en faveur de la réduction et valorisation des déchets. Si vous ne connaissez pas ce lieu, je ne peux que vous inviter à vous y rendre. Il y a des visites sur place les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois et les inscriptions peuvent se faire en ligne.

L'association porte une activité de recyclerie, de collectes de dons, et de valorisation, réemploi et réparation des objets. Elle œuvre aussi pour la sensibilisation des Parisiens et Parisiennes avec des ateliers de réparation, anti-gaspi, et fait beaucoup d'animations avec des partenaires de l'arrondissement. Depuis 2020, La Petite Rockette a ouvert un nouvel établissement dans le 12^e arrondissement, avec une démarche d'insertion professionnelle pour les personnes en difficulté, et en 2021, un nouveau local, adossé à cette ressourcerie, a ouvert ses portes et abrite à la fois une boutique dédiée au textile de seconde main et un espace pédagogique d'animation et d'ateliers.

Nous vous présentons ce soir une subvention de fonctionnement à hauteur de 80.000 € pour l'exercice 2022. Nous avons voté l'été dernier la prolongation d'un an de cette convention pluriannuelle d'objectifs que nous renouvelons aujourd'hui.

Je voudrais surtout profiter de cette délibération pour annoncer de l'ouverture prochaine dans l'arrondissement d'une recyclerie dédiée à la petite enfance. C'est un engagement que nous avons inscrit dans notre feuille de route. Donc je suis très heureux de pouvoir annoncer ce soir que cette recyclerie dédiée à la petite enfance sera accueillie à partir de février dans le lieu qui s'appelle « 230m³ ». C'est un lieu solidaire dédié au partage et au réemploi, situé 21 rue du Chemin Vert, animé et géré par la Fondation Armée du Salut, qui gère par ailleurs le centre d'hébergement et de réadaptation sociale de la rue Camille Crespin du Gast. Cette recyclerie petite enfance sera ouverte dans un premier temps trois jours par semaine (vendredi, samedi, lundi), avec une activité de recyclerie sur les produits liés à la petite enfance (jouets, livres, matériel de puériculture). Mais comme toute bonne recyclerie, elle pourra aussi nouer des partenariats avec tous les acteurs du quartier et organiser des ateliers, des temps de rencontre et d'échange avec les parents et les professionnels de la petite enfance, des PMI, des crèches, des écoles maternelles, etc. Nous

sommes donc très heureux de pouvoir l'annoncer ce soir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Alexandre pour la présentation de cette délibération et aussi pour tout le travail que vous avez conduit pour arriver à l'ouverture de cette ressourcerie petite enfance. C'est effectivement un élément important sur lequel nous nous étions engagés. Ce n'est pas facile de sortir ce genre de projet avec des moyens qui sont par définition limités, donc bravo et rendez-vous en février pour cette ouverture.

Nous avons deux inscrits sur ce projet de délibération. Jean-Christophe MARTIN a la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Après plus de 200.000 € de subventions municipales en 2021 sur l'open data, revoilà La Petite Rockette dès le 25 janvier pour une nouvelle subvention de 80.000 €. Ça tombe bien, c'était Noël il y a un mois.

J'ai souvent eu l'occasion d'intervenir sur cette association lors des conseils d'arrondissement de l'année dernière. Pour ceux qui nous regardent en ligne et qui la découvrent, quelle est donc cette association ? Je vais le rappeler, chers collègues. La Petite Rockette a plusieurs activités : tout d'abord la ressourcerie, objet de la délibération de ce soir, et c'est finalement l'une des rares activités de l'association qui ne nous pose aucun problème. Les ressourceries sont synonymes de réemploi, d'une consommation plus vertueuse qui cherche à éliminer le gâchis, et ce sont des valeurs fortes pour une société comme la nôtre qui cherche à s'améliorer. Ah, si seulement cette ressourcerie n'était pas gérée par La Petite Rockette...

Car La Petite Rockette, c'est aussi le vélo, ou plus précisément ce sont les ateliers de réparation de vélos en non-mixité choisie, comprenez « interdits aux hommes ». Je vais faire rapide pour ne pas refaire les débats précédents : en guise de lutte contre les stéréotypes, on essaie de nous vendre un énorme stéréotype. En toute franchise, si j'ai un conseil en réparation de vélos à demander, j'aurais tendance à me tourner vers ma collègue Nelly GARNIER qui s'y connaît bien plus que moi et ce, peu importe nos chromosomes respectifs.

Je l'ai mentionné plusieurs fois dans ce conseil, les valeurs de discrimination que porte l'association dans ces ateliers sont à la fois immorales, inconstitutionnelles et illégales. Alors que tant d'extrêmes voudraient nous séparer, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, allons-nous encore soutenir cette discrimination ? Pour moi, c'est non car c'est bien par l'échange avec l'autre que les pensées et les mentalités évolueront. Pour appuyer ce propos, je vais vous lire un petit extrait du site internet d'une autre association que la Ville subventionne, Galipettes. Le site en ligne de cette très belle association précise que les « documents (règlement intérieur, charte de non-discrimination et guides de bonnes pratiques) ont pour vocation de contribuer à maintenir un environnement respectueux des différences. Tout manquement pourra entraîner l'éviction du membre ». Voilà ce qu'on aurait été en droit d'attendre de La Petite Rockette.

Mais La Petite Rockette, ce sont aussi les soirées de démonstration du jeu Antifa, en gros « comment être un bon antifa ». Pour ceux dans le public qui ne savent pas ce qu'est un antifa : prenez un skinhead, un fasciste d'extrême droite, vous gardez les bottes, le pantalon et le blouson, et vous lui rajoutez des cheveux ; vous obtenez toujours un fasciste mais un fasciste d'extrême gauche. Donc la Ville de Paris n'y trouve rien à dire. Les antifas, qui sont des groupes radicaux et violents – ce n'est plus à démontrer –, sont des insultes à tous ceux qui ont lutté et luttent encore, ou vont lutter, contre le fascisme et qui eux méritent notre admiration et notre soutien. Le fascisme, qu'il soit d'extrême droite ou d'extrême gauche, ça ne se finance pas, chers

collègues, ça se combat.

C'est donc au vu de tous ces éléments, qui sont accessibles sur le site internet de La Petite Rockette, que notre groupe votera contre cette délibération parce que nous refusons que la Ville de Paris soutienne financièrement une association qui fait la promotion de ces valeurs antirépublicaines. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Les délibérations en mode distanciel n'empêchent pas quelques débordements et outrances. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Les Écologistes se réjouissent du développement des ressourceries et des recycleries, impulsé à la mandature précédente, et qui sont aujourd'hui implantées dans de nombreux arrondissements et bientôt, je l'espère, dans de nombreux quartiers. Dans le 11^e arrondissement, la ressourcerie La Petite Rockette et le REFER (Réseau Francilien du Réemploi) ont joué un rôle important pour encourager le développement et ont même impulsé des ressourceries très spécialisées et thématiques, autour du sport, des jouets ou du textile par exemple.

Cette nouvelle structure invente donc un rapport différent à la consommation, un autre rapport aux objets et aux vêtements, et de ce fait initie la création de nouveaux métiers et de nouveaux postes de travail. Le réseau REFER coordonne les différentes expériences des ressourceries et travaille à la définition des postes de travail des recycleurs, ou ce qu'on appelle maintenant des valoristes.

En tant qu'élue chargée de l'emploi, je suis particulièrement sensible à ces évolutions qui permettent de mettre en valeur les savoir-faire et les compétences de personnes qui travaillent déjà depuis de longues années dans les ressourceries. Ces nouveaux postes, ce nouveau rapport au travail permettent aussi de s'approcher des personnes éloignées de l'emploi et d'engager une démarche de réinsertion. Des stages et des formations autour du métier de valoriste sont maintenant organisés régulièrement et sont reconnus par l'État.

Donc nous espérons que de nouvelles ressourceries vont s'ouvrir dans les différents quartiers du 11^e arrondissement et favoriser ainsi le développement de l'emploi dans ce secteur très porteur. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. J'espère que M. MARTIN ne va pas nous resservir le même laïus à chaque délibération qui porte de près ou de loin sur La Petite Rockette. Je ne sais pas à qui il pense s'adresser, mais nous, les autres membres du Conseil d'arrondissement, l'avons déjà écouté la dernière fois. Donc il faut un peu de respect pour nous-mêmes, cela nous éviterait de refaire sempiternellement les mêmes débats, ce qui n'est pas bénéfique non plus pour les personnes qui nous écoutent.

Je ne vais pas rentrer dans ses explications un peu vaseuses sur la non-mixité parce qu'elle existe quand même, et par ailleurs dans des institutions comme l'Eglise catholique qui n'y a jamais renoncé. Donc il faudrait faire attention. Je connais beaucoup trop d'adresses dans Paris, de monastères, où il n'y a que des femmes d'un côté et/ou que des hommes de l'autre, ce qui, paraît-il, est excessivement choquant – moi, cela ne me choque pas trop.

Concernant les antifas, j'espère que M. MARTIN se définit lui-même comme antifasciste. Quand on est républicain, on rejette le fascisme par définition. Quant aux codes vestimentaires des uns et des autres, moi qui suis enseignant au collège, je peux vous dire que cela fait bien longtemps que j'ai renoncé à avoir un jugement sur la manière dont les gens s'habillent.

Ce qui est sûr, c'est que nous sommes très très loin du sujet de la délibération. Nous ne sommes pas là pour ça. Quand il dit que c'est illégal, il faut alors qu'il traîne la délibération au tribunal administratif. Il se trouve que les élus Communistes au Conseil Régional ont été obligés de le faire trente fois face aux délibérations adoptées par Mme PÉCRESSE – que M. MARTIN soutient par ailleurs – et pas plus tard qu'aujourd'hui, le groupe Communiste à la Région a été obligé de faire une conférence de presse pour dénoncer la subvention par la Région de drones pour les polices municipales, ce qui est considéré comme illégal par le Conseil Constitutionnel.

Donc il faut un peu de mesure, restons sur le 11^e arrondissement et sur des débats qui nous intéressent, et en l'occurrence sur le tri et la valorisation des déchets. Je pense que c'est ce qui nous intéresse à notre échelle. »

M. le Maire : « Absolument. Merci cher collègue de rétablir quelques vérités. Florent HUBERT demande la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je ne redirai pas tout ce que vient de dire Adrien TIBERTI, ses propos étaient parfaitement fondés, mais je souhaiterais simplement remercier nos collègues du groupe Écologiste, Alexandre VISCONTINI et Joëlle MOREL, pour avoir su mettre en valeur tout ce qui a été réalisé par La Petite Rockette, et également se féliciter de tout ce que fait cette association dans ce quartier, ce qui correspond pleinement aux politiques qu'on essaie d'insuffler à Paris (économie plus circulaire, plus durable, plus sobre). C'est pourquoi nous sommes très fiers d'accueillir sur nos listes et dans notre groupe la coordinatrice générale de cette structure, Delphine TERLIZZI, que je salue et que je remercie pour tout ce qu'elle fait au quotidien dans cette structure. »

M. le Maire : « Delphine TERLIZZI n'a d'ailleurs pas pris part à l'élaboration de cette délibération et elle ne prendra pas part au vote non plus, pour respecter la saine séparation des responsabilités.

En complément, et pour enfoncer le clou aussi, l'association La Petite Rockette et ses ateliers permettent à tout le monde de participer, à des personnes très éloignées d'une vie sociale riche d'en retrouver une, et de se réinsérer grâce ses différentes activités. Elle mène donc une action précieuse et utile.

J'ajoute que le travail des recycleries permet à de nombreux habitants du 11^e arrondissement de se vêtir, de trouver des meubles et des objets de la vie courante quasiment gratuitement ou à des tarifs volontairement très bas. Avec Adrien TIBERTI, Ian BROSSAT et David BELLARD, en tant que président de la RIVP, nous assistions hier à l'inauguration de logements sociaux. Nous avons vu des habitants et habitantes nous dire leur bonheur d'arriver dans cet 11^e arrondissement dynamique, mais dont un certain nombre de commerces, bien qu'agréables, sont onéreux. Ils nous disaient combien la présence de cette ressourcerie leur permet de vivre au quotidien, de se meubler et de se vêtir.

Cette association conduit un travail essentiel. Les polémiques qui sont entretenues conseil d'arrondissement après conseil d'arrondissement par l'opposition sont vraiment très déplacées. Mais j'imagine que c'est un débat que nous aurons à nouveau. Je redonne la parole à Alexandre VISCONTINI avant de passer au vote. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur les polémiques, d'autant plus que nous y avons répondu lors des derniers conseils d'arrondissement, en particulier celui du mois de juin. Mais je voudrais insister sur deux points. Premièrement, sur le fait que – les derniers intervenants l'ont dit et je les remercie pour cela – La Petite Rockette est plutôt synonyme de partages, d'échanges, de rencontres et de solidarité. C'est cela que l'on retient. Ce que je retiens aussi très fortement, c'est le fait qu'il s'agit d'une association qui est très implantée et très connue de l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement qui y trouvent une autre façon de voir les choses, un autre rapport à la consommation, avec le retour des notions de réemploi et de solidarité.

Deuxièmement, pour aller dans le sens de Joëlle MOREL, je voudrais aussi mettre en valeur d'autres activités de La Petite Rockette dont on n'a pas parlé mais qui sont liées à la question de la valorisation des métiers du réemploi : l'association est également un organisme de formation et organise des sessions de formation de technicien du réemploi – je crois qu'ils en sont d'ores et déjà à la 3^e ou 4^e session. Donc elle forme aussi les futurs valoristes et techniciens de réemploi de demain, et cela dans une démarche d'insertion professionnelle des personnes en difficulté dans l'accès à l'emploi. Et à l'occasion du Village de la Récup' de l'an dernier, nous avons organisé l'opération des « 24h des encombrants », avec le dépôt des encombrants sur le parvis de la mairie, et La Petite Rockette avait aussi réalisé une opération de sensibilisation au réemploi auprès des agents de la Division territoriale du 11^e de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Donc, pour toutes ces actions, je pense qu'on peut voter favorablement sur cette délibération. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. Le scrutin est ouvert, sans la participation de Delphine TERLIZZI. Résultat des votes : les élus du groupe Changer Paris votent contre et le reste des élus votent pour. Merci pour La Petite Rockette et ses très nombreux bénéficiaires. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2022 DLH 43 - Location de l'immeuble 42 avenue Parmentier (11e) à la RIVP - bail emphytéotique

M. le Maire : « La parole est à Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une opération de logement social, nous préemptons l'immeuble du 42 avenue Parmentier où il y a 17 logements dont 4 sont vacants, ce qui est un ratio important. On le dit très souvent mais je le redis quand même : il y a 9500 familles demandeuses de logements sociaux et 9000 logements vides dans l'arrondissement, ce qui signifie que, si nous avons les outils législatifs en termes de réquisition ou d'augmentation des taxes sur les logements vides, nous pourrions mobiliser ce parc de logements vides et ainsi régler une grande partie du problème lié à la crise du logement. Mais nous n'avons pas ces outils

législatifs pour l'instant, donc nous faisons avec les armes que nous avons, en l'occurrence, la préemption. Nous rachetons cet immeuble, protégeons les locataires et remettons à la disposition des habitants du 11^e arrondissement des logements qui sont vides. Par ailleurs, le projet de délibération confie l'immeuble à la RIVP, un des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. C'est donc tout simplement une bonne nouvelle pour notre arrondissement. »

M. le Maire : « Excellent résumé. Merci beaucoup. Je passe la parole à Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Notre groupe votera contre cette délibération qui prévoit de confier ce bien à la RIVP dans le cadre d'un bail de 65 ans contre un loyer capitalisé de 4.170.000 euros. Vous le savez, le recours au loyer capitalisé est totalement dérogatoire et Paris est la seule collectivité de France à disposer de cette facilité. C'est cette facilité même qui pose question au regard des règles de la comptabilité publique. Les loyers capitalisés sont une fuite en avant budgétaire dans un cadre d'absence de maîtrise des dépenses de la Ville et d'explosion de la dette. Le 25 novembre dernier, l'État a demandé à la Ville de mettre un terme à cette pratique en 2022. Par le biais des loyers capitalisés, ce sont 1,2 milliards d'euros qui ont été ponctionnés aux bailleurs sociaux parisiens au détriment de leur trésorerie et de l'entretien et des réparations du patrimoine social parisien. Ce sont les Parisiens du parc social qui subissent ainsi votre manque de rigueur budgétaire. Les bailleurs sociaux n'ont pas vocation à être les banquiers de la Ville de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour votre esprit de synthèse puisqu'il me semble que ce sont des arguments que j'ai déjà entendus. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Je vais essayer de ne pas répéter ce que j'ai, ou Alexandre VISCONTINI a déjà dit, mais nous sommes évidemment favorables à cette délibération. Nous considérons qu'il est absolument essentiel d'avoir toujours plus de logements sociaux dans notre ville et notamment dans notre arrondissement. Ici, il ne s'agit pas de logements qui sont créés au détriment de la pleine terre et c'est quelque chose sur laquelle les Ecologistes insistent. Ce projet répond aux enjeux et nous y sommes absolument favorables. »

Je voudrais savoir si un prévisionnel des autres préemptions dans le 11^e arrondissement – que mon groupe est prêt à soutenir – était établi, si des budgets y étaient affectés, pour avoir une visibilité à l'avenir.

Mon groupe soutient cette délibération qui permet à des gens de sortir de la précarité, parce qu'on sait le nombre de demandeurs de logement social et de personnes en grande précarité à Paris, et le besoin de mixité sociale. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je passe la parole à Adrien TIBERTI pour une réponse tout aussi synthétique que ces interventions. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Pour répondre à mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, par définition, on ne peut pas prévoir les préemptions puisqu'on fait la constatation de l'existence des biens au fur et à mesure de leur mise sur le marché. Vous connaissez les procédures, dans les trois mois qui séparent le compromis de vente de la vente effective, le notaire informe de la mise en vente d'un bien à la municipalité, pour qu'elle puisse exercer, si elle le souhaite, son droit de préemption. Au fur et à mesure de la signature du compromis de vente,

on voit apparaître des appartements ou des immeubles et on se demande pour chacun si cela a un sens de le préempter.

Un budget est évidemment prévu à cet effet, il s'agit du compte foncier de la Ville, qui fait partie du budget municipal que vous avez voté en tant que conseiller de Paris et dont les informations sont transparentes. Les arbitrages sont rendus entre les élus chargés du logement, de l'urbanisme, les maires d'arrondissement et l'Hôtel de Ville, il s'agit de circuits classiques. En l'occurrence, la préemption de cet immeuble nous a semblé pertinente de par son prix pas trop élevé et par le fait qu'il y avait des logements vides.

Je vais donner quelques chiffres pour répondre à M. MARTIN : cet immeuble coûte 8 millions d'euros à l'achat et les loyers capitalisés sont de 4.170.000 euros, donc le bailleur ne prend en charge que la moitié du coût de la préemption. Quand on achète un bien, ça coûte de l'argent. Son financement rentre dans la dette mais ce bien rentre aussi dans le patrimoine de la Ville. Il y a donc peut-être de la dette mais le patrimoine augmente par ailleurs. Je veux bien que l'État nous demande des choses, mais il peut faire plus que de demander des choses aux collectivités. Si l'État considère que ça ne va pas, il peut changer la réglementation.

Ce que je constate aussi, c'est qu'un certain nombre de gens, à commencer par le Président de la République, utilisent à l'heure actuelle les moyens de l'État pour faire campagne, aux frais de la princesse, et en se cachant derrière une objectivité qui serait celle du gouvernement. On est à moins de trois mois des élections présidentielles et le Président de la République ne s'est toujours pas déclaré, mais les ministres passent leur temps à expliquer et à donner des leçons, notamment à la collectivité parisienne mais on sait très bien pourquoi.

Les bailleurs sociaux font un travail important, avec le soutien de la Ville, de rénovation du parc. Je ne rouvre pas ce chapitre car on vous a donné les chiffres et il faudrait que vous les entendiez enfin. Celui qui a ponctionné les bailleurs sociaux, c'est le gouvernement, en baissant en début de mandat de 60 euros les APL des locataires qui en bénéficiaient, à charge pour les bailleurs de baisser d'autant les loyers. Là il y a eu ponction, là il y a eu racket. Par ailleurs, quand on sait que la politique de l'État en matière de logement c'est toujours moins d'argent pour les aides à la pierre, on comprend alors où se situent les difficultés du logement social.

Toujours est-il que cette opération est une très bonne opération, elle va nous permettre d'améliorer la situation des locataires qui sont dans l'immeuble et celle des locataires que nous pourrions mettre dans les appartements vides de l'immeuble. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que l'ensemble des éléments du débat ont été à nouveau posés, nous allons donc pouvoir voter et rappeler que ces fameux loyers capitalisés, comme l'a dit Adrien TIBERTI, permettent à la Ville d'augmenter son patrimoine ainsi qu'un juste partage de l'effort entre les bailleurs, qui continueront à encaisser les loyers années après années, et la Ville en matière d'investissement au début de l'opération. Bref, quelque chose de banal que vous montez systématiquement en épingle. Mais on dira que c'est de bonne guerre. Le scrutin est ouvert.

Résultat des votes : les élus du groupe Changer Paris votent contre, les autres élus votent pour. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous avons examiné l'ensemble des projets avec inscriptions, je vous propose donc de passer au vote global des autres projets de délibération :

- **11202205** Élection des représentant·e·s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles du 11^e arrondissement
- **11202206** Élection des représentant·e·s au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 11^e arrondissement
- **11202207** Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 13-15 rue Charrière (11^e) et autorisation au Maire du 11^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement
- **2022 DASC0 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7.451 euros), subventions d'équipement (1.935.260 euros) et subventions pour travaux (76.884 euros)
- **2022 DFPE 4** Subvention (68.194 euros) et avenant n^o1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e)
- **2022 DASES 27** Subventions (1.173.300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité
- **2022 DDCT 1** Subventions (93.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 14 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs
- **2022 DU 40** Cession après déclassement d'une emprise au droit du 8 bis Cité Industrielle (11^e)
- **2022 DVD 6** Plan Vélo 2021-2026 - Aménagement de la rue du Faubourg St Antoine Est - Convention avec la Région Ile-de-France au titre du Plan Régional Vélo et du Réseau Express Régional Vélo
(Les travaux commencent actuellement du côté de la rue du Faubourg Saint Antoine, entre Faidherbe et Ledru Rollin. Merci cher David BELLIARD et les élus du 11^e impliqués dans ce beau projet)

M. le Maire : « Je vous propose donc de passer à un vote global sur l'ensemble de ces délibérations. Résultat des votes : unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**V11202201 - Vœu relatif à l'adaptation de la dénomination existante de la rue Crespin du Gast en « rue Camille Crespin du Gast »**

M. le Maire : « Nous avons quelques vœux à examiner. Le premier est relatif à la précision dans la dénomination de la rue Crespin du Gast en « rue Camille Crespin du Gast ». La parole est à Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, cette dénomination arrive à point nommé puisque la délégation « mémoire » de la Ville de Paris, dans laquelle je travaille, a entamé le vaste projet dynamique et ambitieux de rendre plus visible la mémoire et l'histoire des femmes dans l'espace public. Il s'agit précisément d'inviter à découvrir le destin de femmes peu connues du large public, qui ont chacune ouvert le chemin à d'autres femmes et cela dans tous les domaines (artistique, scientifique, sportif), dans divers engagements professionnels, citoyens, politiques, ou dans des circonstances ou situations particulières dans notre histoire.

La rue Crespin du Gast est une rue du 11^e arrondissement. Dans l'ouvrage « Notre 11^e », les rédactrices ont indiqué les raisons pour lesquelles son prénom Camille n'est pas indiqué. Camille Crespin du Gast a droit à sa biographie romancée, « La dernière des Amazones ». J'espère que le vœu que je vais vous présenter rectifiera ce petit oubli :

Considérant que les femmes sont insuffisamment et injustement présentes dans l'espace public ;

Qu'à titre d'exemple, entre 1667 et 2000, entre la rue Thérèse dans le 1^{er} arrondissement et le square Amicie Ledauby dans le 20^e, moins de 150 femmes ont été mises à l'honneur par la Ville de Paris ;

Que sur cette même période, seulement 6 hommages ont été rendus à des femmes dans le 11^e arrondissement ;

Que face à ce constat, résultant d'une histoire trop souvent misogyne, la Ville de Paris, fer de lance dans la promotion de l'égalité femme-homme, a engagé, dès 2001, une politique ambitieuse et volontariste de féminisation des dénominations de l'espace public ;

Que les élu·e·s du 11^e arrondissement s'investissent pleinement en faveur de cette politique ;

Qu'en effet, depuis 2001, plus de 25 femmes ont été mises à l'honneur dans le 11^e ;

Que ce mouvement de féminisation de l'espace public de l'arrondissement, entamé au début des années 2000, s'est accentué en 2008, puis amplifié à compter de 2014 ;

Qu'à l'appui de cette affirmation, il suffit de signaler que plus de la moitié des femmes mises à l'honneur dans le 11^e arrondissement l'ont été à partir de 2014 ;

Que parmi ces femmes figurent plusieurs pionnières — que la Ville de Paris mettra prochainement à l'honneur à travers un parcours — comme Suzanne Noël — pionnière de la chirurgie réparatrice — ou encore Edmée Chandon — première astronome française ;

Qu'une autre pionnière, la féministe Camille Crespin du Gast est honorée dans l'arrondissement ;

Que Camille Crespin du Gast était, notamment — mais pas seulement —, une sportive accomplie — elle pratiqua l'équitation, l'escrime, le ski ou encore le parachutisme — qui se passionna, dès leur apparition pour les sports mécaniques, et en particulier l'automobile ;

Qu'elle participa, à ce titre, à de nombreux rallyes internationaux, tels que le Paris-Berlin en 1901, le Paris-Vienne en 1902, ou encore le Paris-Madrid en 1903, au cours desquels elle s'illustra ;

Que sous prétexte de « nervosité féminine », elle se verra refuser, en mars 1904, l'accès à la prestigieuse course Gordon Bennett par l'Automobile Club de France — club qui, aujourd'hui encore, reste exclusivement réservé aux hommes ;

Qu'elle délaissa le sport, à partir des années 1910, pour se consacrer exclusivement à la défense des animaux en devenant, notamment, présidente de la S.P.A — fonction qu'elle occupa pendant plus de 30 ans, jusqu'à sa mort en 1942 ;

Que l'hommage public rendu à Camille Crespin du Gast est, toutefois, méconnu parce que la rue en son honneur ne porte que son nom, sans mentionner son prénom ;

Qu'il peut, ce faisant, prêter à confusion en donnant à penser que cette rue met à l'honneur son beau-père, Jacques François Crespin, fondateur des Grands Magasins Dufayel et propriétaire dans cette rue ;

Qu'à Paris plusieurs avenues — comme l'avenue Anne-Eugénie-Milleret-de-Brou —, boulevards — tel que le boulevard Marguerite-de-Rochechouart —, et rues — à l'instar de la rue Marietta Alboni — ont été complétés par l'ajout du prénom de la personnalité à laquelle l'hommage public a été rendu ;

Sur proposition de M. François VAUGIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que la dénomination actuelle de la rue Crespin du Gast soit modifiée afin qu'elle devienne la « rue Camille Crespin du Gast ».

Je vous remercie chers collègues. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Rosalie LAMIN. Bénédicte DAGEVILLE demande la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci chers collègues, merci chère Rosalie d'avoir présenté ce vœu auquel le groupe Communiste s'associe pleinement. Nous saluons cette volonté de visibilité des femmes dans l'espace public, on sait l'importance d'avoir des figures d'identification féminines dans l'espace public autant que possible, à parité avec les hommes, même si le chemin est long puisque les villes existent depuis longtemps et que ce travail de visibilité des femmes dans l'espace public est assez récent. Vous parlez de cet oubli et de sa réparation ; je ne sais pas si cet oubli était fortuit ou non, mais le fait de vouloir le réparer démontre notre volonté politique de voir l'espace public occupé à parité par les femmes et les hommes. Je me permets d'avoir une pensée particulière pour notre collègue Catherine VIEU-CHARIER qui a entamé ce travail lors de la précédente mandature avec la Maire de Paris. Ce travail est poursuivi par Laurence

PATRICE, adjointe en charge de la mémoire et de ce gros dossier. Nous nous associons donc pleinement à ce vœu et nous le voterons avec beaucoup d'enthousiasme. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je pense que c'est un vœu relativement consensuel. Je propose de passer au vote. Résultats des votes : unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté

V11202202 - Vœu relatif aux moyens alloués au premier degré et second degré par l'Éducation nationale

M. le Maire : « La parole est à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Il y a aujourd'hui en France environ 200 000 classes fermées alors que, pourtant, la énième version du protocole sanitaire ne prévoit plus de fermeture de salles de classe. Alors pourquoi tant de fermetures de classes ? Tout simplement parce qu'il n'y a plus d'enseignants ou d'enseignantes pour faire classe, car le Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER, et le Président de la République, Emmanuel MACRON, ont délibérément fait le choix de réduire les moyens qui sont alloués au service public d'éducation.

Les écoles du 11^e arrondissement aussi manquent de professeurs, remplaçants et titulaires, et elles ne se satisfont pas des professeurs et personnels contractuels qui leur sont envoyés. Il y a bien besoin de professeurs titulaires, fonctionnaires, avec une formation à la hauteur de leurs missions. Au total, qu'est-ce qui en ressort pour les élèves du 11^e arrondissement ? Des journées de classe perdues, des journées difficiles pour les parents qui se retrouvent du jour au lendemain avec leurs enfants sans école.

La réduction des moyens se ressent également au collège. En 2020-2021, le Ministère de l'Éducation nationale avait déjà imposé à l'Académie de Paris la suppression de 117 postes dans l'enseignement secondaire, dont 36 postes dans les collèges, en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves. En 2021-2022, la dotation horaire globale des collèges de Paris a encore été diminuée de 468 heures, soit 26 suppressions de postes supplémentaires. Bien sûr, de nombreux établissements du 11^e arrondissement ont été touchés par cette baisse de la dotation horaire globale (DHG), notamment la cité scolaire Voltaire ou le collège Alain Fournier, pour ne citer que ces exemples. Les premiers projets de DHG pour les collèges montrent que, pour l'année 2022-2023, Jean-Michel BLANQUER prévoit encore 200 heures en moins pour les collèges et lycées, ce qui correspond à la suppression d'une vingtaine de postes d'enseignant supplémentaire et évidemment, ce n'est pas acceptable. On ne joue pas à l'austérité avec l'instruction et l'éducation des enfants.

Cette situation actuelle dans les écoles et collèges — qui est chaotique à cause du virus mais pas seulement, elle l'est aussi à cause de ce manque de moyens — était prévisible et aurait dû être anticipée par le Ministère suite aux nombreuses interpellations des personnels éducatifs, des syndicats, des associations de parents d'élèves, des élus locaux (nous-mêmes avons déjà voté plusieurs vœux sur le sujet). Le 13 janvier dernier, toute la communauté éducative était mobilisée, en grève, non pas contre le virus, mais bien contre la politique de Jean-Michel BLANQUER. On a vu dans cette manifestation les banderoles d'établissements du 11^e arrondissement (lycées

Voltaire et Dorian...).

Ce que nous proposons par ce vœu, c'est que, avant le vote de la DHG et avant le premier Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), nous interpellions l'Académie de Paris pour que :

- il n'y ait aucune baisse de la dotation horaire globale dans les collèges et qu'elle soit au contraire augmentée, puisqu'elle souffre de baisses récurrentes depuis plusieurs années ;
- soient créés des postes de professeurs titulaires dans le premier degré, notamment pour disposer de brigades de remplacement en nombre suffisant et pour continuer de baisser le nombre moyen d'élèves par classe plutôt que de fermer des classes ;
- Puis nous pourrions aussi profiter de cette opportunité pour demander d'ouvrir des classes de toute petite section plutôt que de fermer des classes.

Merci. »

M. le Maire : « Merci chère Bénédicte. Jérôme MEYER pour vous répondre. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Merci chers collègues pour ce vœu et vous avez rappelé à juste titre l'enjeu que nous avons de disposer d'emplois publics et de professeurs dans nos écoles. Et cet enjeu est d'autant plus fort en cette période de crise sanitaire où nous avons besoin de remplaçants parce que les personnels des écoles, comme tout le monde, peuvent être atteints par le Covid ou être cas contact. Et vu leur engagement, nous avons besoin de remplaçants dans cette situation. Je tiens à souligner ce point qui me semble essentiel, que vous avez évoqué et que nous avons rappelé, avec M. le Maire, lorsque nous avons rencontré le Directeur académique (DASEN). Nous lui avons rappelé ce problème de remplacement et nous lui avons demandé que le rectorat dispose de personnels et particulièrement d'enseignants remplaçants pour subvenir aux besoins des écoles dans cette période de pandémie.

Par conséquent, l'exécutif ne peut que proposer un avis favorable à ce vœu et nous le voterons. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande de parole, le scrutin est ouvert. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la modification des secteurs de recrutement des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Considérant que les capacités d'accueil des établissements scolaires dépendent des moyens alloués par le Ministère de l'Éducation nationale et l'académie de Paris, qui décident des mesures de carte scolaire ;

Considérant le manque manifeste de professeurs titulaires constaté à Paris, comme ailleurs en France, pour couvrir les besoins de remplacement et les besoins de professeur-e-s spécialisé-e-s (RASED) pour venir en aide à des élèves qui ont largement subi des conditions d'étude dégradées ;

Considérant que quelques jours seulement après la rentrée 2021, des vacances de postes d'enseignant-e-s titulaires ont été constatées et que des personnels titulaires remplaçants ont été affectés à l'année ;

Considérant que les écoles souffrent du manque de moyens affectés au remplacement d'enseignant-e-s en cette période de crise sanitaire entraînant de nombreuses absences, avec à la clé des journées de classe perdues pour les élèves ;

Considérant qu'en 2020-2021, le Ministère de l'Éducation nationale avait déjà imposé à l'académie de Paris la suppression de 117 postes dans l'enseignement secondaire dont 36 postes dans les collèges, en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves ;

Considérant que pour l'année 2021-2022, la dotation horaire globale (DHG) de Paris a été diminuée de 468 heures, soit 26 suppressions de postes supplémentaires ;

Considérant que de nombreux établissements du 11^e arrondissement ont été touchés par cette baisse de la DHG ;

Considérant que cette baisse de moyens a eu pour conséquence la hausse des effectifs moyens par classe et la diminution des heures en SEGPA, d'enseignement en petit groupe, en langues vivantes, en langues rares, etc. ;

Considérant que cette dynamique se poursuivrait pour l'année 2022-2023, avec en prévision 200 heures en moins pour les collèges et 200 heures en moins pour les lycées, ce qui correspond à la suppression d'une vingtaine de postes d'enseignant-e-s supplémentaire ;

Considérant l'importance d'offrir aux élèves un encadrement plus important en abaissant le nombre d'élèves par classe pour compenser l'enseignement dégradé durant la crise sanitaire ;

Considérant le vœu adopté par le conseil du 11^e arrondissement en mars 2021 et les très nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris, tous ignorés par le Ministère de l'Éducation nationale ;

Considérant que la situation chaotique des écoles et collèges était donc prévisible, et aurait dû être anticipée par le Ministère suite aux nombreuses interpellations des personnels éducatifs, syndicats, associations de parents d'élèves, élu-e-s locaux et collectivités territoriales ;

Considérant que la gabegie actuelle est largement liée à la politique du gouvernement depuis cinq ans de réduction de la dépense publique dans le service public de l'éducation, au mépris des besoins des élèves et recommandations du personnel éducatif ;

Considérant le mouvement massif de grève du jeudi 13 janvier dans l'enseignement public, soutenu par de nombreux enseignant-e-s et par de nombreux parents d'élèves dans le 11^e arrondissement avec notamment pour revendication la demande de recrutement d'enseignants et d'enseignantes ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris interpelle l'Académie de Paris pour que :

- aucune baisse de la dotation horaire globale des collèges ne soit à déplorer pour l'année 2022-2023, et que celle-ci soit au contraire augmentée afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement tout en répondant aux besoins engendrés par la crise sanitaire ;
- soient créés des postes de professeurs titulaires dans le premier degré pour couvrir les besoins, et notamment pour disposer de brigades de remplacement en nombre suffisant ;

- la baisse de la démographie scolaire soit saisie comme une opportunité pour abaisser le nombre d'élèves par classe plutôt que pour en fermer ;
- dans le cas des écoles maternelles, la baisse de la démographie scolaire soit compensée par l'ouverture de très petites sections (TPS) permettant aux enfants de moins de 3 ans de bénéficier d'une scolarité anticipée, en particulier dans les quartiers populaires où l'accès à la culture scolaire dès le plus jeune âge constitue un enjeu majeur.

M. le Maire : « Résultat des votes : les élus du groupe Changer Paris s'abstiennent, le reste des élus votent pour. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté

V11202203 - Vœu relatif aux moyens alloués aux crèches et aux établissements scolaires du premier degré dans le contexte de gestion de la pandémie

M. le Maire : « Bénédicte DAGEVILLE a la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Avec cette 5^e vague, il est difficile de nier l'évidence, ce que certains ont pourtant fait pendant longtemps : le virus circule dans les établissements qui accueillent des enfants. Cela expose non seulement les enfants, mais aussi les personnels qui font fonctionner les services publics de la petite enfance et de l'éducation.

Je ne reviens donc pas sur le manque d'anticipation du gouvernement, sur le feuilleton des protocoles sanitaires successifs. Il n'en reste pas moins que, à la fin, les collectivités, dont la Ville de Paris, doivent assurer la protection de leurs personnels, en particulier les personnels enseignants et éducatifs qui sont en contact direct avec les enfants. On assure cette protection notamment en fournissant des équipements de sécurité, comme par exemple des masques efficaces. Il semblerait que ce soit le masque FFP2 qui soit préconisé face à cette 5^e vague. Nous souhaitons donc qu'il en soit fourni à tous les personnels qui en souhaitent.

Nous souhaitons aussi – et nous l'avions déjà dit – qu'il y ait des capteurs de CO₂ dans toutes les salles des crèches, écoles et collèges qui accueillent des enfants, tel qu'il l'est recommandé par la communauté scientifique et médicale depuis le début de la crise du Covid-19. On sait que la Ville de Paris a fait des efforts importants dans ce domaine, efforts qu'il convient de poursuivre et c'est ce que nous souhaitons mettre en avant avec ce vœu.

Nous demandons également que la dépense occasionnée par cette gestion de crise sanitaire soit remboursée par l'État, car c'est l'État qui impose les mesures dans cette crise et qui donne des protocoles à appliquer du jour au lendemain, sans se soucier d'y associer les collectivités, se disant que de toute façon l'intendance suivra. Pour l'État, les collectivités ne sont rien d'autre que l'intendance aujourd'hui. Par conséquent, nous souhaitons demander à l'État le remboursement intégral de la dépense, comme l'a fait d'ailleurs l'Association des Maires de France dans un communiqué de la semaine dernière, en expliquant que l'État ne peut pas externaliser toutes ces dépenses vers les collectivités et en rappelant que, contrairement aux déclarations du Ministre de l'Éducation nationale, l'État doit prendre en charge la dépense intégrale de la généralisation de l'installation des capteurs de CO₂. »

M. le Maire : « Merci. Jérôme MEYER pour vous répondre. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Merci chers collègues pour ce vœu que vous nous proposez ce soir. Je tiens à rappeler quelques éléments et à souligner les actions de la Ville de Paris en la matière, qui répondront sûrement à certaines de vos demandes.

Je tiens à rappeler que nous avons mis en place au sein de la Mairie du 11^e arrondissement la vaccination pour les enfants, qui est probablement la première étape, ou la plus essentielle, pour lutter contre la pandémie.

Je tenais également à vous informer que grâce à l'action de Patrick BLOCHE, nous avons doté en masques FFP2 l'ensemble de nos personnels de la Ville de Paris qui travaillent dans les écoles. Les dotations sont arrivées la semaine dernière : il y a un masque FFP2 par jour et par agent de la Ville (y compris les professeurs), fourni par la Ville de Paris.

Parallèlement, nous avons également engagé un travail sur les capteurs de CO₂ : nous avons doté les écoles et les crèches du 11^e de 150 capteurs pour 450 classes ou salles, soit un tiers des salles du 11^e (selon le périmètre choisi, toutes les classes n'étant pas toujours occupées, y compris dans les collèges). Le principe que nous avons retenu est celui de faire tourner les capteurs d'une salle à l'autre car ils ont cette vertu pédagogique de rappeler l'importance d'ouvrir régulièrement les fenêtres. Mais pour autant, ce ne sont pas les capteurs qui vont ouvrir les fenêtres. Il est important qu'on ait cela à l'esprit. Par ailleurs, l'installation de capteurs prend un peu de temps car comme tout produit, beaucoup sont fabriqués en dehors de l'Union Européenne et le délai d'acheminement peut être rallongé. Mais je le redis, 150 capteurs ont déjà été fournis aux écoles du 11^e arrondissement.

Par conséquent, je vous propose un léger amendement de votre vœu :

- en retirant les deux derniers considérants au sujet des masques FFP2, qui anticipaient les actions ou qui ont finalement été mis en place, pour les remplacer par le considérant suivant « *Considérant que la Ville de Paris fournit des masques FFP2 à tous les personnels éducatifs de la Ville de Paris (animateurs et animatrices, enseignant·e·s de la Ville de Paris, AESH, ATSEM, agents administratifs et techniques, etc.)* »
- puis dans les propositions, au lieu de « Que la Ville de Paris planifie », d'indiquer « Que la Ville de Paris étudie l'installation de capteurs de CO₂ dans les crèches, écoles et collèges, dans toutes les salles accueillant des classes et tous les réfectoires », et également de retirer la 2^e proposition sur la fourniture de masques FFP2 puisque c'est déjà fait.

Tels sont les amendements que je vous propose, chers collègues. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Le débat est ouvert. Avant que Patrick BLOCHE ne prenne la parole, je voudrais profiter de l'occasion pour le remercier de son aide absolument déterminante pour que les écoles bénéficient rapidement de ces dispositifs, et pour l'effort très conséquent fourni par la Ville pour doter nos écoles de matériels et en particulier d'un nombre conséquent de capteurs de CO₂. Je passe la parole à Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire et merci pour vos remerciements que je partagerai avec Anne SOUYRIS puisque nous sommes très unis sur ce dossier depuis près de deux ans en tant qu'adjoint et adjointe à la Maire de Paris. À partir de l'expression de votre gratitude, M. le Maire, et avec la sincérité que vous me connaissez, je me permettrai de commenter ce vœu en disant que

c'est un vœu qui aurait pu ne pas être déposé. J'en connais l'auteur puisque j'échange régulièrement avec lui en séance du Conseil de Paris. À partir du moment où le vœu a été déposé – et je remercie Jérôme MEYER du soin qu'il a apporté pour rassembler la majorité municipale en proposant des amendements, qui ont été acceptés par le groupe Communiste, je pense – ce vœu aurait pu simplement être retiré. Ce n'est pas que je le prends mal, car à partir du moment où l'on fait des choses, il y aura toujours des remarques du style « il n'y a qu'à », « faut qu'on » et « ce n'est jamais assez », etc.

J'évacue le sujet des masques FFP2 puisqu'on en distribue et le vœu n'était pas actualisé de ce point de vue. Mais sur les capteurs de CO₂, avec Anne SOUYRIS nous avons obtenu à l'automne dernier l'arbitrage de la Maire de Paris pour en installer 2377 en plus, supplémentaires aux 500 qu'on avait mis en place au printemps 2021. À la mi-février, il y aura 3000 capteurs installés à Paris, ce qui constitue un effort exceptionnel qu'aucune autre collectivité locale n'a fait en France. De plus, on a obtenu cet arbitrage à l'automne, alors que la crise sanitaire était moins prégnante qu'aujourd'hui et qu'on nourrissait l'espoir que cette crise était derrière nous. Mais on avait été prudent et Anne SOUYRIS et moi avons souhaité anticiper les choses et nous avons raison.

Si cet arbitrage date du mois d'octobre, pourquoi installons-nous les capteurs seulement maintenant ? Tout simplement parce qu'il a fallu les commander, et pour aller encore plus vite, nous n'avons pas lancé de marché public, nous avons fait appel à des plateformes publiques d'achat. Ensuite, il faut que les fournisseurs aient les stocks suffisants ou les constituent, puis les livrent. Après, il faut les installer et les connecter. Nous sommes en train de les installer, M. le Maire le sait puisque je donne chaque semaine un calendrier actualisé des installations de capteurs (entre 300 et 600). Donc nous aurons installé 3000 capteurs à la mi-février.

Jérôme MEYER l'a rappelé, et nous le savons toutes et tous : les capteurs ne luttent pas contre le Covid en tant que tel. Le capteur est avant tout un outil pédagogique pour prendre la bonne habitude d'aérer les salles de classe et les réfectoires durant dix minutes toutes les heures. C'est la raison pour laquelle on a fait le choix de faire tourner ces capteurs au sein des crèches, des écoles et des collèges, en se disant qu'une fois la bonne habitude est prise, le capteur peut être installé dans une autre salle.

Si votre vœu vise l'objectif de 11 000 capteurs à Paris, dites-moi comment faire, premièrement pour trouver des fournisseurs, et deuxièmement sur le plan financier ? Le budget a été voté par la majorité municipale. Les 2377 capteurs ont un coût unitaire de 277 euros car ils répondent aux normes du Haut Conseil de la Santé Publique et sont efficaces. La facture de ces 2377 capteurs supplémentaires est donc de 660.000 euros. Si on installait des capteurs dans les 8000 salles, comment je dois m'y prendre alors que le budget est déjà voté ? J'enlève des crédits à l'action éducative, à toutes les actions dans le domaine du périscolaire, aux subventions à des associations qui animent les « samedis en famille » ou les cours d'écoles que nous avons ouvertes le samedi ? Je ne sais pas faire.

Je suis un peu long mais cela fait deux ans que je traite le sujet et que je ne vous embête pas trop dessus, du coup j'ai besoin de le partager avec mes collègues du 11^e arrondissement. Jean-Michel BLANQUER estime qu'un capteur coûte 50 euros, si bien que je sais d'ores et déjà que l'État va nous rembourser 119.000 euros sur les 660.000 euros et que la Ville sera amenée à payer 540.000 euros. Et le gouvernement ne changera pas de position. Donc le 3^e alinéa du vœu est, je n'ose dire « pieux » car nous sommes tous laïcs, mais nous savons très bien que le gouvernement, car il l'a dit, ne remboursera jamais intégralement les capteurs de CO₂.

Donc on a déjà dépensé 540.000 euros et on va faire tourner ces capteurs pour que les bonnes habitudes soient prises dans toutes les salles des crèches et écoles. Certes, le vœu a été amendé et on va demander au gouvernement de rembourser intégralement, mais on sait d'ores et déjà qu'il ne le fera pas. C'est pourquoi je vous disais au début de mon propos que c'est un vœu qui aurait pu ne pas être déposé ou qui aurait pu être retiré. À défaut, il est amendé. Je pense à tous les efforts faits depuis deux ans par les agents de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et par le personnel de l'Éducation nationale durant cette crise sanitaire. Ils installent en ce moment les capteurs dans des conditions très difficiles. On aurait pu leur épargner ça et proposer à la place un vœu qui leur dirait bravo de tenir depuis deux ans.

Excusez-moi M. le Maire et merci de m'avoir laissé parler aussi longuement. »

M. le Maire : « Il s'agit d'un sujet central et d'actualité qui nécessite qu'on prenne un peu de temps pour en débattre. Nous sommes tous dans la gestion de l'urgence depuis deux ans et chacun à son niveau essaie de faire de son mieux pour faire progresser les conditions de travail des agents et des élèves. Cher Patrick, grâce à ton action déterminée, nous avons pu progresser rapidement et aller loin en la matière.

Je pense qu'après le vibrant plaidoyer que nous venons d'entendre, nous devons nous tourner vers les auteurs du vœu pour savoir s'ils souhaitent le maintenir ou s'ils entendent l'appel de Patrick BLOCHE pour son retrait. »

Mme DAGEVILLE : « Les auteurs et les autrices, M. le Maire. Nous avons travaillé avec notre collègue Jérôme MEYER pour rassembler la majorité sur le vœu et je l'en remercie. Effectivement, entre le moment où l'on a déposé ce vœu – il y a une dizaine de jours comme l'exige le règlement intérieur de notre Conseil – et ce soir, les masques FFP2 sont arrivés.

C'était un vœu qui visait aussi à faire valoir les actions de la Ville dans la gestion de la crise sanitaire et dans la gestion de l'urgence, à montrer que la Ville le fait bien et prend ses responsabilités, et qu'il est inconvenant que le gouvernement la laisse seule, notamment sur la question financière, comme l'a rappelé Patrick BLOCHE. C'était aussi l'objectif de ce vœu : ce n'est pas parce que le gouvernement refuse de payer aujourd'hui qu'il faut laisser tomber ce sujet et arrêter la bagarre, il faut dire que l'État doit payer ce qui lui incombe. Nous ne voulons pas nous en défaire, mais c'est à lui que revient cette responsabilité.

Quant aux capteurs de CO₂, je pense qu'il faut les déployer le plus possible dans toutes les salles et notamment dans les collèges. La demande que je vous fais m'a été transmise en conseil d'administration du collège où je siége pour représenter la Mairie du 11^e arrondissement. Dans les collèges, c'est difficile parce que les personnels qui occupent les salles ne sont pas toujours les mêmes et les salles ne sont pas tout le temps occupées par le même nombre d'élèves, contrairement aux écoles ou crèches où un usage normal – vous dites pédagogique – des capteurs qui tournent peut être plus facilement entendu que dans les collèges.

Je ne fais rien d'autre que d'essayer de faire avancer ce sujet, avec vous cher Patrick, et je remercie mon collègue Jérôme MEYER avec qui nous avons travaillé pour trouver un vœu amendé qui réunit la majorité. Il me semble que le vœu amendé peut être voté. Nous renonçons au mot « planifier » alors que la planification aurait sûrement été une bonne chose pour réussir à produire des capteurs de CO₂ et à les installer dans un délai qui permet d'être réactif. Je

souhaiterais, si c'est possible, que la majorité se réunisse autour du travail que nous avons mené avec notre collègue Jérôme MEYER. Ce vœu vise au contraire à souligner que la Ville se montre la plus réactive possible face à la situation. »

M. le Maire : « C'est toute la complication d'un sujet élaboré dans l'urgence puisqu'on voit bien que même les règles sanitaires évoluent jour après jour, alors que les commandes ont été passées et qu'elles mettent du temps à être livrées.

Je ne vois pas d'autres demandes de parole. C'est de toute façon un débat qui, nécessitant l'engagement de sommes importantes, va être porté au Conseil de Paris. Je pense que la décision la plus sage serait de retirer ce vœu au niveau du conseil d'arrondissement. Nicolas BONNET-OULALDJ le déposera au Conseil de Paris où le débat pourra avoir lieu. La question engage des sommes que nous ne sommes pas en capacité d'engager au niveau de l'arrondissement.

Je voudrais insister sur un élément essentiel que Jérôme MEYER a soulevé : dans ce débat, nous perdons de vue que l'objectif premier est de lutter contre la pandémie, et pour lutter contre la pandémie, il y a en tout premier lieu le vaccin car, on le voit, le virus circule d'abord dans les écoles. Nous avons d'ailleurs ouvert un centre de vaccination pour les 5-12 ans au sein de la Mairie du 11^e arrondissement et nous avons transmis le message aux écoles pour inviter tous les jeunes à se faire vacciner, sous condition d'une autorisation parentale.

Deuxième moyen pour lutter contre la pandémie, le port du masque. La Ville attribue des masques FFP2 à l'ensemble de ses personnels dans les écoles, c'est à l'État d'en faire de même avec ses enseignants.

Troisième moyen : la prévention, notamment par le biais de l'aération. Le capteur s'allume en rouge quand le seuil de 800 ppm de CO₂ est dépassé, ce qui correspond à un manque évident de ventilation dans la pièce. Ce capteur est donc là pour faire prendre de bonnes habitudes ; on sait que sur une heure de cours, il faut ouvrir une fois les fenêtres pendant quelques minutes. En tant que tel, le capteur ne protège personne. Un capteur pour trois classes, qui correspond grosso modo à la moyenne de la dotation parisienne, est amplement suffisant si on alterne son emplacement et pour que les bonnes habitudes soient prises.

Sur le fond, je n'ai pas envie de mettre quiconque en difficulté dans la gestion compliquée de cette crise, dans laquelle l'État n'est jamais solidaire avec la Ville au niveau des sommes engagées. Rappelons que plus d'un milliard d'euros ont été mobilisés par la Ville pour la gestion de cette pandémie et que les contreparties de l'État se chiffrent à quelques dizaines de milliers d'euros. On peut mettre dans un vœu qu'on demande à l'État de compenser mais on sait très bien que ça va rester lettre morte. En clair, si la Ville décidait de dire qu'elle allait faire mieux que tout le monde et qu'elle décidait d'installer un capteur dans chaque classe, ce qui n'a aucun effet direct sur la pandémie, ce sera le budget de la Ville qui en pâtira et je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure dépense à faire quand nous sommes obligés de choisir entre des dépenses importantes du fait de la non-compensation du coût de cette crise par l'État. Patrick BLOCHE a redemandé la parole. »

M. BLOCHE : « Je ne veux pas rallonger ce débat, mais ce vœu a été déposé dans certains arrondissements dont le 13^e, car c'est un élu du 13^e que je connais bien qui en a pris l'initiative ; je constate qu'il n'a pas été déposé dans le 20^e arrondissement où l'adjointe chargée des affaires scolaires est une élue Communiste. Je pense que, parce qu'elle est adjointe aux affaires scolaires, elle a parfaitement conscience que nous faisons beaucoup. L'inconvénient de ce vœu, c'est de dire

que la Ville n'en fait pas assez. Je veux bien qu'on le pense et qu'on peut toujours faire plus et mieux, je suis totalement d'accord. Si l'argent coulait à flots, on pourrait évidemment faire le maximum.

J'ai pu m'exprimer longuement et je ne vais pas à nouveau être bavard. Vous avez fait un travail au sein de la majorité municipale, vous avez amendé le vœu et c'est plus acceptable, ou plus supportable. Je ne donne pas de consigne de vote. Votez-le mais permettez-moi de m'abstenir car la politique n'est pas pour moi un exercice de masochiste. »

M. le Maire : « Je comprends et personnellement, je m'abstiendrai aussi. Je propose que chacun puisse voter en liberté de conscience. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Quelques mots pour dire la lecture que je fais du vœu. Il s'agit bien d'interpeller le gouvernement, parce que c'est bien le gouvernement qui doit nous permettre de financer ce dont nous avons besoin pour permettre aux écoles, collèges et lycées de travailler dans de bonnes conditions.

Vous savez, je pratique le Blanquer depuis longtemps maintenant et il ne faut jamais perdre de vue qu'il a très souvent été obligé de se dédire, parfois en 24 ou 48 heures, on l'a vécu lors du premier confinement lorsqu'il expliquait que jamais les écoles ne fermeraient. C'est un homme qui a changé trois ou quatre fois le protocole sanitaire depuis la rentrée car il était inapplicable.

Je pense qu'il faut continuer la lutte et, par principe, interpeller l'État. Le vœu dit bien que sans l'argent de l'État nous ne pouvons pas continuer, je pense qu'il est clair de ce point de vue-là. Je suis désolé de voir que Patrick BLOCHE le prend personnellement, ce n'est pas le but. Alors que l'Éducation nationale a été marquée par un mouvement social inédit le 13 janvier, avec un taux de grévistes qui n'a jamais été vu depuis vingt ans, je pense que notre municipalité, de par ce qu'elle fait et de ce qu'elle aimerait pouvoir faire (et c'est tout l'objet du vœu), montre son soutien à la communauté éducative. Dans les cortèges, on trouvait non seulement des enseignants mais aussi beaucoup de parents d'élèves et d'associations de parents d'élèves qui sont sur les mêmes lignes politiques. Donc oui, je pense que nous pouvons tranquillement voter ce vœu et bien sûr poursuivre le débat au Conseil de Paris, pour ceux qui en sont membres. »

M. le Maire : « J'ai eu un petit problème de connexion mais je pense avoir compris la substance de l'intervention d'Adrien TIBERTI. Florent HUBERT demande la parole. »

M. HUBERT : « Je ne serai pas long car je ne veux pas rallonger le débat, sachant que tous les éléments ont été posés par les différents intervenants. Je voudrais juste envoyer un signal permettant de rassembler nos positions, puisqu'on a entendu une position présentée par l'exécutif local et une position présentée par l'exécutif de l'Hôtel de Ville. Ce qui ressort de notre échange, c'est que si le vœu est maintenu sous sa forme non amendée, nous serions amenés à nous prononcer contre parce qu'être amenés à souligner trop fortement ce que la Ville n'a pas fait n'est pas acceptable au regard des efforts consentis. Et à l'inverse, si vous acceptez les amendements proposés par Jérôme MEYER, notre groupe pourrait être amené à s'abstenir. »

M. le Maire : « Merci pour cette clarification. Je ne vois pas d'autres demandes de parole, le scrutin est ouvert pour le vœu amendé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'impact majeur de la crise sanitaire sur les personnels intervenant dans les crèches et les écoles, largement constaté par les pics de contamination sans précédent observés parmi les effectifs de la DASCO et de la DFPE ;

Considérant que la situation chaotique actuelle des écoles et collèges était prévisible, et aurait dû être anticipée par le Ministère suite aux nombreuses interpellations des personnels éducatifs, syndicats, associations de parents d'élèves, élu-e-s locaux et collectivités territoriales ;

Considérant que la responsabilité de l'État concerne la protection de ses personnels, et en particulier ses personnels enseignants et éducatifs au contact direct des enfants ;

Considérant que cette protection passe en particulier par la fourniture d'équipements de sécurité, comme des masques efficaces, notamment FFP2, ou des capteurs de CO₂, comme recommandé par la communauté scientifique et médicale depuis les débuts de la crise du Covid19 ;

Considérant qu'il aura fallu attendre près de deux ans et un mouvement social exceptionnel pour que le ministère de l'éducation nationale s'engage à fournir dans un futur indéterminé des masques chirurgicaux, mais alors même que ceux-ci manquent d'efficacité face au dernier variant de cette crise ;

Considérant l'absence de moyens financiers alloués par l'État aux communes afin de mettre en place des mesures de protection sanitaire ;

Considérant que, parmi les moyens disponibles pour limiter la propagation de la COVID-19, figure depuis le printemps 2020 le déploiement de capteurs de CO₂ qui fournissent une estimation en temps réel de la qualité de l'air corrélée à la présence d'aérosols porteurs du virus ;

Considérant que la première expérimentation parisienne de capteurs de CO₂ a concerné 500 classes sur les 11.000 qui devraient être équipées ;

Considérant que 2400 capteurs de CO₂ supplémentaires sont en cours de déploiement par la Ville de Paris ;

Considérant qu'en dépit de ces efforts majeurs de la Ville de Paris, il est nécessaire de poursuivre l'objectif d'un capteur de CO₂ équipé dans chaque salle de crèche, école et collège pour permettre à notre échelle de garantir la sécurité des élèves et des personnels ;

Considérant que la Ville de Paris fournit des masques FFP2 à tous les personnels éducatifs de la Ville de Paris (animateurs et animatrices, enseignant-e-s de la Ville de Paris, AESH, ATSEM, agents administratifs et techniques, etc.) ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris :

- Étudie l'installation de capteurs de CO₂ dans les crèches, écoles et collèges, dans toutes les salles accueillant des classes et tous les réfectoires ;
- Demande à l'État le remboursement intégral de la dépense occasionnée.

M. le Maire : « Résultat des votes : les élus du groupe Communiste et Citoyen votent pour, le

reste des élus s'abstiennent. Le vœu est adopté avec quatre voix et beaucoup d'abstentions. »

Le vœu est adopté

V11202204 - Vœu relatif à la lutte contre les graffitis dans la rue Oberkampf et les rues voisines

M. le Maire : « Le dernier vœu est présenté par Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Passant en dernier, je pense que vous apprécierez la concision du propos. C'est un sujet qui n'est pas nouveau, que nous connaissons et que, année après année, nous sommes amenés à aborder sous un autre angle dans ce Conseil : le volume, peut-être légèrement supérieur à la moyenne, du nombre de tags sur la rue Oberkampf et les petites rues voisines, et l'amplitude de ces tags qui montent très hauts, parfois même à plusieurs mètres, ainsi que les moyens mis en œuvre pour réaliser ces tags (je vous avais interpellé il y a quelques années sur des tags à l'acide sur les vitrines).

Considérant cette situation, les remontées des riverains, et tout simplement ce désir auquel nous croyons tous de vivre dans un cadre de vie propre, sain et agréable à regarder, et en gardant à l'esprit que – je fais référence aux mots de Patrick BLOCHE, ce n'est absolument pas ma volonté de faire du « y'a qu'à, faut qu'on », ce n'est pas mon but ici –, on propose un certain nombre de choses, notamment :

- une opération de nettoyage intensif, peut-être au-delà des 4 mètres réglementaires puisque ça ne tape pas les tags en 1^{er}, 2^e voire en dernier étage ;
- une vigilance et une mobilisation des services de la propreté dont je salue le travail. Mais on n'est pas là pour parler du travail des agents, je parle ici de stratégie. Heureusement qu'on peut bénéficier du travail des agents de la Ville ;
- Et en parallèle, puisque les murs aveugles sont propices aux graffitis, c'est un petit peu historique, que la Mairie du 11^e se rapproche des propriétaires des dits murs aveugles pour étudier, notamment avec eux, les riverains et les conseils de quartier qui ont vocation à être au cœur de ce dispositif, l'implantation de fresques permanentes ou semi-permanentes. Il en existe déjà et ce sont plutôt des réussites. Ce sont des œuvres différentes mais de qualité. Elles pourraient être déployées par exemple aux abords du square Jean Aicard où se situe un mur à graffitis historique qui était là avant même mon arrivée sur Paris il y a bientôt treize ans.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. La parole est à Grégory MOREAU et à Emma RAFOWICZ pour vous apporter une réponse. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Comme sur le débat autour de La Petite Rockette, il y aura quelques redites.

Dans un souci de respect de la qualité de l'environnement de chacun au quotidien, ainsi que dans un esprit de préservation de l'esthétique parisienne, notre groupe et la majorité du 11^e se retrouvent évidemment dans vos propos sur l'importance de maintenir des façades d'immeuble

propres, en redoublant d'effort dans les quartiers festifs tels celui de la rue Oberkampf ; je pense par exemple aux rues Jean-Pierre Timbaud et Camille Crespin du Gast. Mais l'ensemble de ce quartier est bien sûr sensible aux dégradations mentionnées. Le 11^e arrondissement est malheureusement particulièrement concerné par ces dégradations, pour les raisons que nous connaissons : quartiers festifs, manifestations régulières autorisées par la Préfecture de police, densité de population, etc., autant d'aspects qui tendent à faire de cet espace public un espace fortement utilisé.

Bien sûr, nous ne vous avons pas attendu pour rester vigilants et demander régulièrement aux agents de la propreté de procéder à des opérations de nettoyage intensif de l'ensemble des graffitis présents dans le secteur Oberkampf. Le dégraffitage est même au cœur des actions de propreté et la Ville de Paris se mobilise fortement sur ce sujet.

En complément de ce que je vous avais déjà présenté lors des conseils d'arrondissement de janvier et novembre 2021, je rappelle – au-delà bien sûr du travail remarquable au quotidien de tous les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) – le développement de dispositifs particuliers tels que l'opération « 24h de la propreté » orchestrée par le service de la fonctionnelle. Nous continuerons à activer ce type de dispositif, en particulier dans le secteur Oberkampf.

Je rappelle également l'existence des opérations « clean up », initiative de la Ville de Paris dont nous avons demandé à bénéficier, qui mobilisent sur un temps commun les agents de la DPE et le prestataire de dégraffitage pour des actions de nettoyage approfondies, deux à trois fois par semaine et par quartier. Par exemple, de février à octobre 2021, le secteur Oberkampf en a bénéficié à plusieurs endroits et ce, chaque mois, avec même des repasses à notre demande.

Par ailleurs, un important dispositif d'interventions a lieu quotidiennement. En effet, KORRIGAN, le prestataire dégraffitage de la Ville de Paris, intervient tous les jours, indépendamment de la DPE, et ce, sans imputation financière sur les copropriétés ou les autres propriétaires des murs impactés. Cela représente un vrai investissement de la Ville dans la lutte contre les tags et les graffitis. Je vous livre des chiffres qui parleront d'eux-mêmes : 2536 interventions de ce prestataire ont eu lieu dans le secteur Oberkampf en 2021 et l'équivalent d'une surface de plus de 105.000 m² a été traité pour tout le 11^e arrondissement. Ces interventions se font sur la base des signalements dans l'application « Dansmarue » et KORRIGAN a alors 10 jours maximum pour intervenir, bien qu'il le fasse plus rapidement la plupart du temps. Une fois l'intervention faite, le prestataire clôt le signalement, souvent avec une photo pour illustrer l'état avant/après action de leur part. Le plan d'intervention se fait aussi en concertation avec la Mairie d'arrondissement, ce qui permet de faire intervenir rapidement les agents en fonction des signalements reçus, pour une plus grande efficacité et en réponse directe aux remontées de nos habitants.

Et pour être en tout point complet, si des inscriptions injurieuses, à caractère raciste, antisémite, xénophobe ou homophobe sont apposées sur un mur, comme cela est déjà arrivé rue de la Roquette, la Ville intervient en urgence.

C'étaient les éléments qui concernaient le volet « propreté ». Le vœu émis par votre groupe Changer Paris ne semble pas pertinent dans sa forme, dans la mesure où celui-ci est déjà pris en compte et avec le plus grand sérieux par les équipes de la Mairie. Je laisse à présent ma collègue Emma RAFOWICZ vous répondre sur la partie culturelle liée à des fresques permanentes. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire, merci Grégory pour cette première intervention et merci aussi beaucoup pour cette question qui revient une nouvelle fois dans ce Conseil d'arrondissement. Cela devient presque une tradition de parler de graffitis entre nous. Malheureusement, je n'ai pas de nouvel épisode à vous proposer, la réponse va rester la même mais je vais la répéter pour être bien claire.

Quand il s'agit d'un mur privé, nous ne pouvons pas nous saisir pour y installer des occupations artistiques, en tout cas pas à notre initiative, même si – vous avez raison de les citer – il y a de magnifiques fresques dans l'arrondissement qui sont aujourd'hui sur des murs privés mais qui ont pu se faire surtout à l'initiative des habitantes et habitants, notamment dans le cadre d'associations tels que Le M.U.R. Oberkampf et Le M.U.R. Bastille qui est un nouveau-né dans ce paysage d'art urbain du 11^e arrondissement dont on est très fier. Il est vrai que c'est une manière sans doute plus singulière de construire ce type de fresque.

Contrairement à d'autres arrondissements qui font beaucoup de street-art, il y a beaucoup de murs privés dans le 11^e et donc on doit être avec les habitantes et habitants qui lancent des initiatives. Quand c'est le cas, on est évidemment à leurs côtés, comme nous l'avons fait avec les associations Le M.U.R. Oberkampf et Le M.U.R. Bastille. Mais on doit aussi attendre que les propriétaires d'un mur se saisissent eux-mêmes de cette envie d'en faire un espace d'expression artistique, ce qu'on salue évidemment à chaque fois.

Il y aussi le Budget Participatif qui peut être un levier en matière de fresques. La Direction des Affaires Culturelles (DAC) intervient sur des murs qui appartiennent à la Ville ou aux bailleurs sociaux, donc pas sur des murs privés mais nous sommes à la disposition des propriétaires pour les accompagner s'il y a une volonté de créer un nouvel espace d'expression artistique dans l'arrondissement. Malheureusement, je ne pense pas avoir d'élément supplémentaire à vous donner cette année par rapport au vœu de l'an dernier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je retiens que la position de l'exécutif sera de voter contre le vœu s'il est maintenu. Aymeric DE TARLÉ demande la parole. »

M. DE TARLÉ : « Merci M. le Maire. Merci Emma RAFOWICZ, merci Grégory MOREAU pour vos interventions. À mon sens, Jean-Christophe MARTIN fait preuve de surdité pour ne pas entendre le rire des familles sur la Place de la République, et fait preuve de cécité quand il traverse le 11^e arrondissement. Je prends la parole parce que j'ai été plutôt heurté par ce que dit ce vœu : que les services de la Ville ne feraient pas le travail de nettoyage (Grégory MOREAU nous a rappelé que c'était le cas) et d'autre part, le street-art n'a pas commencé sur des murs d'expression libre. On a un arrondissement fort d'une richesse et d'une diversité culturelle. Ce qui se passe à Bastille et Oberkampf sont des exemples, pas seulement à Paris mais aussi ailleurs en France. On m'a déjà remonté ces cas-là et je suis assez étonné.

Cela montre aussi un autre paradoxe de la Droite qui est très présent dans ces présidentielles : la Droite nous dit qu'elle défend la culture française ; sauf que lorsque je lis « Le Cercle » de Yannick HAENEL, un auteur qui a eu le Prix Médicis, je vois qu'il intègre des tags directement à son écriture car pour lui, ce sont des sources d'écriture poétique.

Les choses que vous pouvez trouver offensantes, nous les soutenons. La Gauche a toujours soutenu ces murs d'expression libre et on continuera de le faire au sein de notre arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Aymeric. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. M. MARTIN, votre vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui. Je passe sur l'intervention de notre collègue Aymeric DE TARLÉ qui fait preuve de surdité puisqu'il me prête des propos inverses de ce que j'ai dit et de ce que tout le monde a dit. Je remercie Emma RAFOWICZ et Grégory MOREAU pour leurs explications, même si ce ne sont pas tout à fait les mêmes vœux que nous avons déposés, en termes de localisation et de contenu.

J'entends que la demande de nettoyage est déjà prise en compte avec sérieux. Je vous rejoins sur « sérieux », mais sur « prise en compte », pas tout à fait. Je parle de nettoyage intensif, notamment en hauteur. Certains tags en hauteur de la rue Oberkampf sont là depuis que je suis à Paris, depuis douze ans. Ce sont les mêmes puisqu'ils n'ont pas été refaits et commencent à être délavés. Par contre, je vous rejoins sur le sérieux des agents. Je peux l'écrire pour notre collègue DE TARLÉ s'il ne m'entend pas.

Pour ce qui est de l'initiative de se rapprocher des propriétaires et étudier avec eux des implantations, j'entends que la Ville ne peut pas être à l'initiative et c'est dommage car c'est ma conception de ville stratégique. J'entends très bien que la Ville ne peut pas imposer, mais je ne vois pas ce qui nous empêche de nous rapprocher de telle ou telle copropriété en leur proposant, à la place de ces tags dégueulasses qui reviennent tous les trois jours, d'étudier l'implantation d'une fresque avec vous et aussi avec les riverains du quartier et les conseils de quartier. Bien évidemment, vous serez décideurs, au même titre que nous. Je ne vois pas ce qui nous en empêche, mais soit.

Notre vœu est maintenu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Ce qui nous en empêche, c'est l'expérience. Nous ne vous avons pas attendu pour engager ce type de rapprochement et d'échange avec les copropriétés puisque la première des fresques répondant à un tel dispositif, qui a été créée dans le 11^e arrondissement, a été mise en place par Georges SARRE. Nous avons déjà un temps d'avance, comme le disait Bertrand DELANOË pendant sa campagne.

La raison pour laquelle la Ville s'est totalement, et malheureusement, désengagée de ce type de démarche, c'est l'expérience. Après quelques années, ces fresques ont besoin d'être rénovées et restaurées, et les copropriétés – qui avaient donné leur accord et juré qu'elles ne demanderaient pas d'argent supplémentaire à la Ville, quand bien même la Ville se propose de restaurer les fresques – conditionnent systématiquement leur accord à la restauration des fresques au fait que la Ville devrait financer le ravalement des murs. C'est une situation que nous avons vécue, y compris sur cette fameuse première fresque de Hervé Télémaque dans l'avenue Jean Aicard que Georges SARRE avait installée, et qui s'est reproduite à de nombreuses reprises à Paris. La Ville n'a jamais pu payer le ravalement d'une copropriété puisque ce serait un financement d'une valorisation d'une propriété privée avec de l'argent public et c'est illégal.

Il est très regrettable que la Ville ne puisse plus soutenir des fresques en accord avec des copropriétés parce que force est de constater que les copropriétaires ne jouent pas la règle du jeu et essaient d'éviter de payer des choses qui leur incombent et de les faire payer par la Ville. Résultat, les fresques se dégradent et les murs ne sont pas ravalés, ce qui est extrêmement

regrettable.

Il ne s'agit pas d'une position dogmatique, ni de la mauvaise volonté. Enrichis par cette expérience, nous devons en arriver là et c'est donc la raison pour laquelle nous voterons contre. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la recrudescence des graffitis le long des façades de la rue Oberkampf et des rues voisines, parfois jusqu'à plusieurs mètres de hauteur,

Considérant aussi bien l'atteinte à l'esthétique parisienne que la nuisance visuelle que constituent ces graffitis sauvages,

Considérant que ce secteur, réputé festif et populaire, est régulièrement victime des tags,

Considérant que les habitants de ce quartier populaire ont aussi le droit à un cadre de vie esthétique et entretenu,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que les services de la propreté procèdent à une opération de nettoyage intensif de l'ensemble des graffitis présents dans la rue Oberkampf et dans les rues avoisinantes,
- Qu'à la suite de ce nettoyage, les services de la propreté maintiennent un haut niveau de vigilance quant à la réapparition de graffitis,
- Que la Mairie du 11^e arrondissement se rapproche des propriétaires de murs aveugles ou quasi aveugles afin d'y proposer la réalisation de fresques permanentes ou semi-permanentes qui seraient validées par lesdits propriétaires, les riverains et le conseil de quartier.

M. le Maire : « Résultat des votes : les élus du groupe Changer Paris votent pour, le reste des élus votent contre. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est adopté

M. le Maire : « Merci beaucoup. Voici qui achève notre conseil d'arrondissement. Les conditions techniques n'ont pas été tout à fait optimales, mais c'est le problème des réunions en visioconférence. J'espère que l'allègement des règles en février nous permettra de faire notre prochain conseil d'arrondissement de manière physique et, soyons fous, si l'épidémie recule, en présence du public. C'est le vœu que je formule. Je vous souhaite une très bonne soirée, prenez soin de vous. La séance est terminée. »

À 20h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.